

Lignes de fracture entre l'Arabie saoudite et Joe Biden et son imperium américain
 ROLAND LOMBARDI / DOCTEUR EN HISTOIRE, GÉOPOLITIQUE ET SPÉCIALISTE DU MOYEN-ORIENT / AUTEUR DE "POUTINE D'ARABIE" (VA ÉDITIONS, 2020) ET "SOMMES-NOUS ARRIVÉS À LA FIN DE L'HISTOIRE ?" (VA ÉDITIONS, 2021)

La Françafrique s'est brutalement fait éjecter du Sahel
 PAR BOUBACAR MODY SACKO / ANALYSTE POLITIQUE MALIEN / PROFESSEUR DE LETTRES À ANVERS PP.8.9

L'EXPRESS

QUOTIDIEN NATIONAL D'INFORMATION JEUDI 8 JUIN 2023 // N°575 // PRIX 20 DA // Directeur de la publication : ZAHIR MEHDAOUI



ÉQUIPE NATIONALE DE FOOTBALL

Djamel Belmadi en conférence de presse dimanche prochain

Lire en page 11



TEBBOUNE PRÉSIDE LA CÉRÉMONIE D'OUVERTURE DU SÉMINAIRE NATIONAL SUR LE SUJET AU CERCLE DE L'ARMÉE :

SÉCURITÉ CYBERNÉTIQUE : ARMES SILENCIEUSES POUR GUERRES INTELLIGENTES

Lire en page 3

CULTURE

« MOIS DU THÉÂTRE »

Alger ouvre avec la générale de la pièce « El-Mouhtached »

Lire en page 12



UN PROJET DE LOI DONT L'ÉLABORATION EST TERMINÉE DOIT ÊTRE APPROUVÉ EN CONSEIL DES MINISTRES

Les douanes veulent entrer dans une nouvelle ère

P.6

ALEJANDRO ALVAREZ, COORDONNATEUR RÉSIDENT DES NATIONS UNIES :

«Avec l'élection de l'Algérie au Conseil de sécurité, le multilatéralisme a gagné un allié de taille»

P.16

10^E FORUM D'AFFAIRES ARABO-CHINOIS

L'Algérie y prend part

P.16

L'EDITORIAL DE L'EXPRESS

L'Algérie, par la grande porte

P.3

Alger, capitale de la culture sportive

P.16



MESSAGE DU PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE AU SECRÉTAIRE GÉNÉRAL DE L'ONU, ANTONIO GUTERRES

« Les principales priorités de l'Algérie clairement affichées »

P.3



LE GÉNÉRAL D'ARMÉE CHANEGRIHA FÉLICITE LE PRÉSIDENT TEBBOUNE POUR L'ÉLECTION DE L'ALGÉRIE AU CONSEIL DE SÉCURITÉ

Le général d'Armée Saïd Chanegriha a félicité, hier, le président de la République, Abdelmadjid Tebboune, pour l'élection de l'Algérie au Conseil de sécurité de l'ONU. Durant la cérémonie d'ouverture du Forum national sur la cybersécurité, un événement marqué par la présentation de la Stratégie nationale de cybersécurité pour une Algérie cyber-résiliente, le chef d'État-Major Chanegriha a accueilli le président de la République, Abdelmadjid Tebboune, lors de cet événement. A cette



occasion, Chanegriha a réaffirmé la forte prise de conscience de l'Algérie quant à l'importance cruciale de la cybersécurité. Il a souligné qu'il s'agit d'une nécessité absolue pour faire face à toutes les menaces potentielles visant les systèmes sensibles et vitaux de l'État. Le chef de l'ANP a, par ailleurs, salué l'importance particulière accordée par le président de la République à la préservation de la sécurité des systèmes d'information nationaux, qu'ils soient publics ou privés.

UN PAYS DE L'ESPACE SCHENGEN OUVRE UNE AMBASSADE EN ALGÉRIE

La Slovénie, membre de l'espace Schengen, a annoncé l'ouverture prochaine d'une ambassade en Algérie. Le pays de deux millions d'habitants n'avait jusque-là eu de représentation diplomatique dans la région qu'au Maroc et à Malte. Une représentation diplomatique de la Slovénie, membre de l'espace Schengen, ouvrira en Algérie, a confirmé le 6 juin la cheffe de la diplomatie slovène Tanjia Fajon au cours d'un entretien avec son homologue algérien Ahmed Attaf. La décision vise

«à renforcer le rapprochement politique entre les deux pays et à explorer des perspectives prometteuses de partenariat économique entre eux», selon le communiqué du ministère algérien des Affaires étrangères. La date de l'installation de la mission diplomatique slovène n'a pas été précisée. Pour la première fois, l'ouverture de l'ambassade slovène a été évoquée en novembre 2022, au cours d'une rencontre de la ministre slovène avec le Président algérien Abdelmadjid Tebboune.

EN 2022, LA FRANCE A ÉTÉ TOUCHÉE PAR UNE SURMORTALITÉ, SELON L'INSEE

La surmortalité a explosé en France en 2022, avec un excès de décès de 8,7%, détaille l'Insee. Si l'organisme de statistiques ne rentre pas dans le détail des causes possibles de ces chiffres, il évoque la canicule, la grippe et la gestion du Covid. Des chiffres qui font froid dans le dos : en 2022, 675 000 personnes sont mortes en France, soit 53 800 décès de plus qu'attendu. Le 6 juin, l'Institut national de la statistique et des études économiques (Insee) a publié les chiffres consolidés de la surmortalité en France l'année précédente. Des données en phase avec les

chiffres provisoires publiés en janvier dernier : 55 000, soit 8,5% de plus qu'en 2019, année de référence pour l'Insee. Une surmortalité qui croît d'année en année, observe l'organisme public, puisqu'elle «a été un peu plus forte en 2022 (8,7%) qu'en 2021 (6,9%) et 2020 (7,8%)». En clair, la surmortalité est supérieure en 2022 à ce qu'elle a été au plus fort de l'épidémie de Covid-19, alors que le coronavirus a nettement moins tué en 2022, avec 38 300 morts attribués contre 59 100 en 2021, selon les chiffres de Santé publique France.

DESTRUCTION DU BARRAGE DE NOVA KAKHOVKA

«KIEV A DE BONS PROFESSEURS», ACCUSE NEBENZIA À L'ONU

Vassili Nebenzia, représentant russe à l'ONU, a vigoureusement condamné les accusations à l'encontre de la Russie dans la destruction du barrage de Nova Kakhovka. Le diplomate s'en est également pris aux soutiens occidentaux de Kiev. Moscou et Kiev se renvoient la responsabilité de la destruction du barrage hydroélectrique de Nova Kakhovka, s'accusant mutuellement de crime de guerre. Ces accusations, à l'encontre de la Russie, «sentent la schizophré-

nie», a fustigé le 6 juin l'ambassadeur russe à l'ONU, Vassili Nebenzia, qui pointe du doigt une «campagne de désinformation». Kiev a en effet accusé la Russie d'avoir fait sauter le barrage. «Le monde doit réagir», a lancé Volodymyr Zelensky sur Telegram, accusant de surcroît la Russie «d'écocide». «Les dirigeants des forces armées ukrainiennes ont ouvertement déclaré, dès l'année dernière, qu'ils étaient prêts à faire sauter le barrage pour obtenir un avantage militaire», a rétorqué Vassili Nebenzia. «Nous avons averti la communauté internationale de cette menace et nous regrettons qu'elle n'ait pas été prise en compte», a-t-il regretté.

IL «REMET EN CAUSE» L'ACCORD DE 1968 AVEC L'ALGÉRIE LE BRÉVIAIRE D'EDOUARD PHILIPPE

«Il est temps de remettre en cause l'accord de 1968 avec l'Algérie.» Dans une longue interview sur le thème de l'immigration donnée à L'Express, et publiée ce mardi 6 juin, Edouard Philippe estime que la France devrait renégocier, voire se désengager d'un accord conclu avec l'Algérie il y a 55 ans. «Les raisons qui ont conduit à la négociation et à l'adoption de cet accord et la situation actuelle me laissent à penser qu'il est temps de revenir en arrière», estime-t-il.

«Le maintien aujourd'hui d'un tel dispositif avec un pays avec lequel nous entretenons des relations compliquées ne me paraît plus justifié», ajoute le maire du Havre, bien conscient des «difficultés que cela engendrerait», «en termes juridiques, plus encore en termes diplomatiques». Que prévoit cet accord, et pourquoi est-il décrié par l'ancien Premier ministre ?

Le texte organise la circulation, l'emploi et le séjour en France des ressortissants algériens et de leur famille, selon des règles dérogatoires au droit com-

mun. C'est ce que dénonce le maire du Havre. «La particularité de l'accord franco-algérien est qu'il détermine complètement le droit applicable à l'entrée et au séjour des ressortissants algériens, avec des stipulations qui sont beaucoup plus favorables que le droit commun. (...) Aucun ressortissant d'un autre État ne bénéficie de tels avantages», déclare-t-il. Sur certains points, les Algériens sont favorisés par rapport aux autres étrangers (notamment en matière de regroupement familial), sur d'autres ils sont perdants (notamment pour les étudiants). Un accès plus rapide et plus facile à un titre de séjour

L'accord de 1968 facilite l'entrée en France des Algériens, pour la délivrance de certains titres ils bénéficient de conditions d'entrée régulière et non de visa de long séjour. Aussi, il leur permet d'accéder plus rapidement que les ressortissants d'autres États à la délivrance d'un titre de séjour valable 10 ans.

Ainsi, le conjoint algérien d'un Français se voit déli-

vrer un certificat de résidence de 10 ans après un an de mariage et le parent d'un enfant français l'obtient à l'échéance d'un premier certificat de résidence d'un an. Les membres d'une famille admis au séjour en France au titre du regroupement familial reçoivent un titre de séjour de même durée que la personne qu'ils rejoignent. Les ressortissants algériens peuvent solliciter un certificat de résidence de 10 ans après 3 ans de séjour, contre 5 ans dans le cadre du droit commun, sous condition de ressources suffisantes. En 2010, le gouvernement de Nicolas Sarkozy avait entamé des négociations avec les autorités algériennes dans l'idée de maîtriser l'immigration en provenance d'Algérie, premier pays d'origine des immigrés français. Mais Alger avait refusé d'être aligné sur le droit commun et de perdre les privilèges contenus dans l'accord de 1968. Pour obtenir gain de cause, le pays avait menacé de cesser sa coopération en matière de lutte contre le terrorisme en cas de recul sur ce point.

LE PRÉSIDENT TEBBOUNE SOULIGNE LA NÉCESSITÉ D'ÉLABORER UNE STRATÉGIE NATIONALE INTÉGRÉE DANS LE DOMAINE DU NUMÉRIQUE

Le président de la République Abdelmadjid Tebboune a présidé, hier, la cérémonie d'ouverture du Forum national sur la cybersécurité, un événement marqué par la présentation de la Stratégie nationale de cybersécurité pour une Algérie cyber-résiliente. Dans son discours d'ouverture, le Président a souligné l'importance de la sécurité nationale dans ses différentes dimensions : politique, militaire, économique et sociétale. Il a également mis en avant la nécessité d'élaborer une stratégie nationale intégrée dans le

domaine du numérique, compte tenu de l'évolution rapide des technologies. Le président Tebboune a déclaré : «La stratégie nationale intégrée dans le domaine numérique allie proactivité et prévention des menaces et des vulnérabilités dans le cyberspace. Elle vise à protéger les systèmes et les données, ainsi qu'à promouvoir une culture numérique au niveau national. Cette stratégie repose sur une surveillance constante et une vigilance stratégique de la part de toutes les institutions concernées».

ÉTATS-UNIS

DEUX PERSONNES TUÉES PAR BALLE PENDANT UNE CÉRÉMONIE DE REMISE DE DIPLÔMES

Deux personnes ont été tuées et cinq autres blessées mardi 6 juin dans une fusillade pendant une cérémonie de remise de diplômes pour des lycéens en Virginie, dans l'est des États-Unis, selon la police. La fusillade a éclaté vers 17h00 (21h00 GMT) devant un théâtre de Richmond, la capitale de la Virginie, où des élèves d'un lycée local participaient à la traditionnelle cérémonie de fin de scolarité, a déclaré à la presse le chef par intérim de la police de la ville, Rick Edwards.

Un lycéen de 18 ans et un homme de 36 ans ont été tués et cinq autres per-

sonnes ont été blessées, dont une se trouve dans un état critique, a-t-il ajouté. L'auteur présumé du crime, un jeune de 19 ans, a pris la fuite mais a été arrêté peu de temps après et sera inculpé de meurtre, a ajouté Rick Edwards. Le responsable de la police n'a pas précisé le mobile de la fusillade, mais il a indiqué que le suspect connaissait au moins une des victimes. Plusieurs armes de poing ont été retrouvées sur les lieux. Plus de 49.000 personnes sont mortes par balles en 2021 (contre 45.000 en 2020) aux États-Unis, qui comptent plus d'armes à feu que d'habitants.

L'EXPRESS



Quotidien national d'information
édité par la
SARL ADRA COM

Adresse : Maison de la
presse Abdelkader safir,
02 Rue Farid Zouiouache,
Kouba, Alger
Tel/FAX Administration
et publicité: 023.70.99.92

DIRECTEUR
DE LA PUBLICATION:

ZAHIR MEHDAOUI

zahir.mehdaoui1969@gmail.com
Email:
redaction@express-dz.com
Site Web:
www.lexpressquotidien.dz
/ TEL/FAX: 023.70.99.92

Directeur
de l'administration
et des finances
NOURDINE BRAHMI
Service-pub@lexpressquotidien.dz

**Impression SIA
Alger Bab Ezzouar**

**PUBLICITÉ :
S'ADRESSER À L'AGENCE
NATIONALE DE
COMMUNICATION D'ÉDITION
ET DE LA PUBLICITÉ ANEP**

Alger : 1, avenue Pasteur
Tel : (021) 71.16.64 -
(021)73.71.28
Fax : (021) 73.95.59 -
(021)73.99.19
Mail :
agence.regie@anep.com.dz
programmation.regie@anep.com.dz

LARGES PRÉROGATIVES DONNÉES AUX P/APC POUR PROTÉGER LES DOMAINES DE L'ÉTAT

Démolition des constructions, 12 ans de prison pour les agents complices

Le gouvernement a donné de larges prérogatives aux assemblées locales, tant communales que wilayales, pour surveiller, faire des rondes, de nuit comme de jour, et contrôler de manière rigoureuse les domaines de l'Etat pour les protéger de toute tentative de mainmise illégale.

En effet, selon le projet de texte de loi, le gouvernement a autorisé les P/APC et les walis à effectuer des visites de terrain, jour et nuit, sur les terres étatiques, afin d'enquêter sur les tentatives illégales de s'en approprier.

Le projet définit le rôle de l'Etat et des collectivités locales dans le domaine de la protection des terres, puisqu'il accorde au gouverneur et au chef de l'Assemblée populaire municipale le pouvoir d'effectuer à tout moment une visite sur le terrain des terres de l'Etat, de demander les enquêtes nécessaires, et consulter les documents qui s'y rapportent.

Le projet accorde également à l'administrateur de l'Etat le droit de recourir au juge compétent pour prendre toute

action ou mesure nécessaire pour la protéger (terre étatique), mettre en œuvre les décisions judiciaires rendues et la remettre dans son état d'origine, de même, d'empêcher le raccordement des bâtiments construits sur des terres domaniales à l'électricité, à l'eau, au gaz et aux routes.

Selon le projet, il est interdit de construire des bâtiments ou des installations sur les terres de l'Etat, sauf après l'obtention d'autorisations délivrées par les autorités administratives compétentes, et ne peuvent pas être reliés aux diverses routes et réseaux d'utilité publique.

Le même projet de loi autorise les walis et les maires à prendre des décisions de démolition de bâtiments ou d'installations construits illégalement sur des terres

domaniales, selon le cas, tandis que les dépenses engagées par la démolition incomberont au contrevenant.

Le projet de loi définit les règles procédurales compatibles avec la lutte efficace contre les crimes commis sur le territoire de l'Etat, en identifiant les agents habilités à rechercher et à instruire les crimes prévus, ainsi que les officiers et agents de police judiciaire.

Le projet de loi accorde aux agents de la police judiciaire le pouvoir d'effectuer à tout moment des visites de terrain, d'opérer les investigations nécessaires et de demander à être informés des documents techniques.

La surveillance s'effectue de jour comme de nuit, même pendant les jours chômés et les jours fériés. Les agents des administrations

publiques peuvent également demander la mobilisation de la force publique dans l'exercice de leurs fonctions, tandis que les lanceurs d'alerte d'actes d'empiètement sur le domaine domanial sont protégés et exemptés de toute poursuite judiciaire.

S'agissant des procédures pénales, le projet de loi fixe des peines maximales aux intrus sur les terres de l'Etat et aux agents de l'administration publique en cas d'enregistrement de tentatives de complicité. La peine d'emprisonnement peut aller jusqu'à 15 ans de prison et une amende de 150 millions. Sera également puni de 7 à 12 ans et d'une amende de 70 à 120 millions de dinars quiconque construit sur les terres de l'Etat après les avoir illégalement acquis.

I.M.Amine

TEBBOUNE PRÉSIDE LA CÉRÉMONIE D'OUVERTURE DU SÉMINAIRE NATIONAL SUR LE SUJET AU CERCLE DE L'ARMÉE :

Sécurité cybernétique : armes silencieuses pour guerres intelligentes

Dans un monde gagné par les technologies de pointe, il est devenu de toute première instance de s'armer d'outils intelligents pour damer le pion aux adversaires et ennemis de tous bords. Avec des armes silencieuses, on mène des guerres insidieuses et pernicieuses plus préjudiciables que la Première et la Seconde guerres mondiales réunies. Aussi, savoir s'en prémunir et percer à jour les menées souterraines avant la déflagration est-il devenu un impératif de sécurité nationale. C'est dans cette perspective que le président de la République, Chef suprême des Forces armées, ministre de la Défense nationale, Abdelmadjid Tebboune, a présidé, hier, au Cercle de l'Armée à Beni Messous, la cérémonie d'ouverture du séminaire national sur la sécurité cybernétique intitulé : « Stratégie nationale de sécurité cybernétique : pour une Algérie cyber-résiliente », organisé par le ministère de la Défense nationale. Le président de la République a été accueilli à l'entame de la cérémonie, par le Chef d'Etat-Major de l'Armée nationale populaire (ANP), le Général d'Armée Saïd Chanegriha, où une formation militaire lui a rendu les honneurs.

Dans son allocution d'ouverture, le Pré-



sident Tebboune a affirmé que "les exigences de la sécurité nationale avec ses dimensions politique, militaire, économique, sociétale, voire technologique, requièrent le développement d'une stratégie nationale inclusive dans le domaine du numérique". Une stratégie, a-t-il souligné, devant "allier prospective et prévention des menaces et des vulnérabilités dans le cyberspace, et la protection des systèmes et des données, ainsi que la promotion d'une culture numérique citoyenne et nationale reposant sur la sensibilisation continue et la veille stratégique dans toutes les institutions". Tebboune a relevé "l'importance de la

sécurité cybernétique s'accroît parallèlement à l'orientation consciente et ambitieuse de l'Etat à opérer un saut qualitatif en matière de gestion des affaires publiques à travers le développement d'une stratégie réfléchie de numérisation". Le Président a indiqué que "c'est, là, un choix rationnel et souverain qui émane de notre conviction collective que la réalisation de l'élan de développement escompté est tributaire de la rationalisation de la gouvernance, de l'amélioration de la qualité de performance des institutions, la valorisation des capacités et la mobilisation de toutes les ressources permettant de hisser l'Algérie nouvelle au rang des pays développés". A son tour, le Chef d'état-major de l'ANP, le Général d'Armée Saïd Chanegriha, a, d'abord, félicité le président de la République "pour la grande victoire diplomatique réalisée par l'Algérie, élue avec une majorité écrasante en tant que membre non permanent au Conseil de sécurité onusien", avant d'affirmer que "l'Algérie est parfaitement consciente de l'importance de la sécurité cybernétique, devenue une nécessité impérieuse pour faire face à toutes les menaces ciblant les systèmes sensibles et vitaux de l'Etat".

Fayçal Oukaci

MESSAGE DU PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE AU SECRÉTAIRE GÉNÉRAL DE L'ONU, ANTONIO GUTERRES

Les principales priorités de l'Algérie clairement affichées

Le président de la République, M. Abdelmadjid Tebboune, a adressé un message au Secrétaire général de l'ONU, M. Antonio Guterres, suite à l'élection de l'Algérie en qualité de membre non permanent au Conseil de sécurité, dans lequel il a défini les grandes lignes des principales priorités de l'Algérie au sein de cet organe. Dans son message à Guterres, le Prési-

dent Tebboune a souligné que l'élection de l'Algérie en qualité de membre non permanent au Conseil de sécurité, principal organe de l'ONU, pour la période 2024-2025, "confère à notre pays une responsabilité particulière consistant à participer au processus de prise de décision visant à renforcer la paix et la sécurité internationales". "Ainsi, l'Algérie se verra accorder une

nouvelle opportunité, après avoir présidé la Ligue arabe avec succès, pour réaffirmer les principes et idéaux de sa politique extérieure, et partager sa vision concernant les questions inscrites à l'ordre du jour international du Conseil de sécurité, en se référant à son précieux legs historique", a poursuivi le président de la République

I.Med/avec APS

L'édito

■ Par Zahir Mehdaoui



L'Algérie, par la grande porte

En avançant doucement, tranquillement, patiemment, la diplomatie algérienne a réussi, ces dernières années, à redonner à la politique étrangère de notre pays ses lettres de noblesse. L'élection mardi dernier pour le mandat 2024-2025, de l'Algérie au Conseil de sécurité des Nations unies, en qualité de membre non permanent, est illustrative du dynamisme et des efforts tous azimuts de notre diplomatie qui a été, durant ces trois dernières années, sur tous les fronts pour faire entendre sa voix dans le concert des nations.

Cette admission de l'Algérie à l'organe principal du maintien de la paix et de la sécurité internationales, n'est pas venue du néant. C'est, comme le souligne si bien le ministre des Affaires étrangères et de la Communauté nationale à l'étranger, Ahmed Attaf, « un prolongement naturel de tous les engagements de l'Algérie en faveur de la construction d'un ordre mondial pacifique, stable et prospère ». Gagnée à la faveur de l'écrasante majorité des pays votants (184 sur 193), cette adhésion donne la mesure de l'Algérie nouvelle. Si, au front interne, c'est quasiment une course effrénée pour le développement et la diversification économique, pour la débureaucratiation, pour la lutte contre la corruption, pour la restauration de l'autorité de l'Etat, avec des batailles sous-jacentes partout vu les atavismes, la résistance des lobbies et la persistance des anciennes pratiques, au front extérieur, outre son déploiement diplomatique, l'Algérie s'est engagée dans plusieurs initiatives et dynamiques, notamment en Afrique, à l'effet de promouvoir la stabilité et le développement.

Le lancement des projets intégrés à l'exemple du gazoduc transsaharien et de la route transsaharienne, l'ouverture des filiales bancaires à l'étranger ainsi que l'injection d'un milliard de dollars US d'aide pour financer des projets de développement dans les pays africains sont autant d'initiatives qui montrent la large vision de l'Algérie en matière de présence à l'extérieur. Responsable, constante dans ses engagements en matière de droit international, l'Algérie, qui s'est toujours tenue droit dans ses bottes, assumera son rôle au sein du Conseil de sécurité de l'ONU avec le dévouement et l'impartialité qu'on lui connaît. Comme au sein de la Ligue arabe où elle sert de phare pour les égarés, l'Algérie ne ménagera aucun effort pour défendre la revendication africaine pour un siège de membre permanent au sein du Conseil de sécurité et contribuera avec tout son poids à régler les conflits en cours et à répondre aux aspirations des peuples en matière de paix et de sécurité internationales.

Z. M.

LUTTE ANTIACRIDIENNE DANS LA RÉGION DU SUD

L'Institut national de la protection des végétaux se met à la tâche

Le mouvement des criquets est actuellement « normal et naturel », mais un suivi attentif est nécessaire afin de donner des prévisions réelles dans les mois prochains, d'autant plus que les criquets « se déplacent, au début de la saison estivale, vers les zones dans l'extrême Sud et les zones adjacentes du littoral où les criquets se reproduisent ».



Le Secrétaire général du ministère de l'Agriculture et du Développement rural Hamid Bensaâd met l'accent sur les efforts concertés et la coordination entre les pays affiliés sous l'égide de l'Autorité de lutte antiacridienne dans la région Ouest pour lutter contre ce fléau transfrontalier. Vaincre les criquets pèlerins transfrontaliers "nécessite des efforts concertés et une coordination avec tous les pays sous l'égide de l'Autorité de

lutte antiacridienne dans la région ouest qui concerne le nord et l'ouest de l'Afrique", a indiqué à l'APS M. Bensaâd en marge d'un workshop d'élaboration du cinquième plan de formation régional (2023-2027) organisé à partir récemment à Oran. Cette coordination, gérée par l'Autorité de lutte antiacridienne, concerne la formation et l'échange d'informations pour aider les pays membres à trouver des cadres opérationnels afin

de faire face à la multiplication de criquets, ou en cas de menace d'invasion acridienne, a ajouté le Secrétaire général du ministère de l'Agriculture et du Développement rural. Hamid Bensaâd a souligné que "le mouvement des criquets est actuellement normal et naturel, mais un suivi attentif est nécessaire afin de donner des prévisions réelles dans les mois prochains, d'autant plus que les criquets se déplacent, en début de la saison esti-

vale, vers les zones dans l'extrême Sud et les zones adjacentes du littoral où les criquets se reproduisent". S'agissant de la protection de l'agriculture dans le sud du pays, qui se développe ces dernières années, M. Bensaâd a précisé que "tous les moyens nécessaires ont été mobilisés pour que l'Institut national de la protection des végétaux affilié au ministère puisse mener à bien sa principale mission de surveillance, de contrôle et de repérage dans les zones où les criquets peuvent apparaître". Le secrétaire exécutif de l'instance de lutte acridienne dans la zone Ouest, Mohamed Lamine Hamouni, a signalé que ce workshop vise à former et encadrer un personnel capable de mener des opérations d'exploration et de suivi des techniques modernes utilisées dans la lutte acridienne et des changements climatiques, la gestion de bases de données et autres nouveautés opérant dans le domaine de lutte antiacridienne. Cette rencontre, qui se poursuivra jusqu'à vendredi prochain, constitue une occasion pour les responsables des unités de lutte antiacridienne dans les dix pays membres de l'autorité précitée, pour débattre la situation acridienne et se concentrer sur le plan et les efforts devant être déployés par les pays de l'Afrique du nord aux pays du Sahel dans le domaine de la lutte antiacridienne, a ajouté M. Hamouni, qui a indiqué que la journée de samedi prochain sera consacrée au débat sur le système de prévision de localisation des criquets. L'atelier d'élaboration du cinquième plan de formation régionale est supervisé par l'Autorité de lutte antiacridienne de la région de l'Ouest, en coopération avec le ministère de l'Agriculture et du Développement rural, en présence des responsables des unités de lutte antiacridienne des dix pays membres et du responsable de la lutte antiacridienne, des fléaux et maladies transfrontières des plantes à l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO). **R.N.**

Le président de l'Observatoire national de la société civile chez le ministre de la Communication

Le ministre de la Communication, Moha-

med Bouslimani, a reçu, mardi 6 juin, au siège du ministère, le président de l'Observatoire national de la société civile, Noureddine Benbraham, accompagné des cadres de cet organisme, indique un communiqué du ministère. La rencontre a porté sur « les moyens de renforcer le partenariat entre le ministère de la Communication et l'Observatoire national de la société civile, à travers le soutien de l'action participative et de coordination

avec les différents acteurs de la société civile », ajoute le communiqué. La rencontre a permis de « réfléchir sur la mise en place d'un plan d'action à même de mettre en exergue l'image de la société civile à travers les différents médias nationaux et d'affirmer la nécessité d'assurer un accompagnement médiatique aux différentes activités et actions de l'Observatoire national de la société civile », conclut le document. **R.N.**

APN : les députés saluent les mesures prévues dans le projet de loi relatif à la retraite

Les députés de l'Assemblée populaire nationale (APN) ont salué les nouvelles mesures prévues dans le projet de loi modifiant et complétant la loi n°83-12 relative à la retraite, affirmant que ce projet de loi s'inscrit dans le cadre des mesures visant à améliorer le niveau de vie des retraités. Lors d'une plénière à l'APN, présidée par M. Ibrahim Boughali, président de cette instance parlementaire, en présence du ministre du Travail, de l'Emploi et de la Sécurité sociale, Fayçal Bentaleb, et de la ministre des Relations avec le Parlement, Basma Azouar, les députés ont salué la teneur dudit projet qui s'inscrit dans le cadre "des mesures tendant à améliorer le niveau de vie de la catégorie des retraités à faible revenu". Dans ce cadre, le député du Mouvement El-Bina, Bouchama Abdallah, cité dans une dépêche de l'APS, s'est félicité de la teneur de ce projet de loi qui, a-t-il dit, traduit la dimen-

sion sociale de l'Etat algérien, indiquant que cette mesure "mérite d'être saluée". Pour sa part, le député du Parti du Front de libération nationale (FLN), Khalifa Miloud, s'est réjoui de la teneur dudit projet, estimant que les nouvelles mesures s'inscrivent dans le cadre de "la poursuite des efforts visant à améliorer le niveau de vie des citoyens et à faciliter la vie à la catégorie des retraités à faible revenu". Le député Boubekour Ahmed (RND) a salué le contenu du projet de loi amendant les dispositions des articles 16 et 47 dans le cadre "du soutien de la politique sociale de l'Etat" à même "d'améliorer le pouvoir

d'achat des retraités à faible revenu". Le député Benamara Baghdad (FLN) a indiqué, quant à lui, que le projet de loi "constitue un acquis majeur pour les retraités à faible revenu car il vise à améliorer le pouvoir d'achat de cette catégorie". Les intervenants aux débats ont évoqué certaines préoccupations qui concernent plusieurs secteurs pour ne citer que l'insertion des contractuels en fin de contrat et d'autres questions liées à la retraite et à l'allocation chômage. Le ministre du Travail, de l'Emploi et de la Sécurité sociale avait déclaré, lundi, lors de la présentation du projet de loi, que ce texte

"modifie et complète les dispositions des articles 16 et 47 de la loi 83-12 du 2 juillet 1983 relative à la retraite" et "vise à asseoir la politique sociale équitable adoptée par notre pays en vue de protéger les catégories vulnérables des retraités à faible revenu". Le projet de loi en question tend notamment "à revoir le seuil minimum des pensions de retraite, qui sera fixé à 100 % du salaire national minimum garanti (SNMG) au lieu de 75 %, en modifiant et en complétant l'article 16 de ladite loi". Il prévoit "un seuil minimum de l'allocation annuelle de retraite de l'ordre de 75 % du montant

annuel du SNMG, sur la base de l'article 47 de ladite loi, modifié et complété". Les membres de la Commission de la santé, des affaires sociales, du travail et de la formation professionnelle de l'APN ont salué dans leur rapport préliminaire le contenu de ce projet de loi, car il revêt une grande importance dans l'accompagnement des développements actuels dans la vie sociale et la promotion du niveau de vie des citoyens. Ils ont estimé que les nouvelles mesures contenues dans ce projet de loi "contribueront à l'amélioration de la vie des retraités à faible revenu". **Y.B.**

Le wali d'Oran avertit : «Le prix du parking ne doit pas dépasser 100 DA»

Les estivants ne doivent pas payer plus de «100 DA aux parkingeurs », un tarif évoqué par le wali d'Oran, en marge d'une visite qu'il a effectuée pour s'enquérir des derniers préparatifs relatifs à la prochaine saison estivale. Il a souligné : « Les prix doivent être réglementés. Ça doit être à 100 DA, pas plus », a précisé le wali d'Oran à l'adresse

des responsables présents sur place. « Il n'y a pas de parking à 300 DA. Ils doivent être à 100 DA pas plus. C'est bien précisé dans le cahier des charges », a-t-il réitéré, en ordonnant de « réunir la commission de sécurité afin d'aborder le problème ». Le wali a donné instruction à l'effet de sanctionner toute pratique contrevenante. **Y.B.**

SANTÉ DE PROXIMITÉ, MODERNISATION ET NUMÉRISATION

Le secteur de la santé face aux grands défis de l'heure

La Commission de la santé, des affaires sociales, du travail et de la formation professionnelle à l'APN appelle à accélérer la mise en place d'un système efficace de l'administration électronique dans le secteur de la santé en vue de sortir du mode classique de l'administration publique...

Le ministre de la Santé, Abdelhak Saihi, insiste sur l'importance d'accorder un « intérêt particulier » à la santé de proximité en améliorant les prestations sanitaires fournies aux populations au niveau des structures de soins de base. « Les structures de soins de proximité doivent être en mesure, le plus tôt possible, de prodiguer aux citoyens les prestations médicales dont ils ont le plus besoin et leur éviter les déplacements vers les grands établissements sanitaires », a déclaré le ministre, en marge d'une visite d'inspection qu'il a effectuée dans la wilaya de Médéa. Le premier responsable du secteur de la santé a ajouté que « ces prestations vont contribuer à l'amélioration de la prise en charge médicale de ces citoyens, notamment en matière de gynécologie, pédiatrie ou chirurgie dentaire et parvenir, ainsi, à rapprocher la santé du citoyen ». Le ministre de la Santé a fait part, en outre, de la disponibilité de son département à moderniser les établissements hospitaliers qui ont été mis en exploitation depuis plusieurs années dans le but de garantir une meilleure prise en charge des malades et d'améliorer les conditions de travail du personnel médical. Il s'agit des hôpitaux de Ksar-el-Boukhari, sud de Médéa, et Berrouaghia centre, qui nécessitent, selon le ministre, des opérations de modernisation. Le ministre de la Santé avait procédé, à l'entame de sa visite, à l'inauguration du service des urgences médicales de l'hôpital Mohamed Boudiaf de Médéa, puis inspecté successivement les chantiers de polycliniques situés à la cité « Ain-Djerda », commune de Draa-Smar, qui enregistre un taux d'exécution de 95%, ainsi que celle de « Merdj-Chkir » sur les hauteurs de Médéa qui a fait l'objet récemment de travaux de réhabilitation. Toujours au sujet de la santé, la Commission de la santé, des affaires sociales, du travail et de la formation professionnelle à l'Assemblée populaire nationale (APN), a appelé mardi dernier à accélérer la mise en place d'un système efficace de l'administration électronique dans le secteur de la santé en vue de sortir du mode classique de l'administration publique. Les recommandations sanctionnant la journée parlementaire sur "La transformation numérique de la santé...défis et perspectives", organisée par la Commission au siège de la chambre basse du Parlement, en coordination avec l'Agence nationale de numérisation de la santé (ANNS), ont mis l'accent sur "la nécessaire accélération de la mise en place d'un système efficace de l'administration électronique en vue de renforcer la gouvernance du système sanitaire, première ligne de défense, notamment en cas de risques majeurs". La commission a, en outre, souligné la nécessité de "mettre en place le cadre juridique régissant les opérations électroniques, ainsi que les règles juridiques garantissant la sécurité des opérations et des bases de données en matière de santé". Elle a, par ailleurs, suggéré de faire obligation aux administrations et aux entreprises publiques d'utiliser les applications de l'administration électronique, d'élaborer un programme de mise en œuvre du plan de la transformation numérique dans le secteur de la santé et de créer un organe national de coordination et de relance des canaux de communication avec tous les acteurs de la santé,



y compris les membres des conseils scientifiques et médicaux. Concernant le soutien à l'ANNS, les recommandations ont souligné que cette démarche permettrait de "moderniser le secteur de la santé et de numériser les activités sanitaires". Elle a en outre relevé la nécessité d'établir des partenariats avec des start-up activant dans les solutions numériques en matière de santé, afin d'accélérer la cadence de la numérisation du secteur. Dans le même registre, les participants à une journée parlementaire sur la transformation numérique dans le domaine de la santé ont été, mardi à Alger, unanimes à relever que la numérisation du secteur se fait à un rythme accéléré pour réaliser la modernisation et répondre aux exigences de la prise en charge optimale des patients. Lors de cette rencontre placée sous le thème "La transformation numérique de la santé...défis et perspectives", organisée par la Commission de la santé, des affaires sociales, du travail et de la formation professionnelle en coordination avec l'Agence nationale de numérisation de la santé (ANNS), le président de l'Assemblée populaire nationale (APN), Brahim Boughali a affirmé que "la numérisation n'est plus un luxe social mais une nécessité impérieuse, car étant le seul moyen de moderniser le secteur de la Santé et répondre instantanément aux problèmes soulevés". "L'administration électronique est aujourd'hui le seul garant du développement du système sanitaire, en ce sens qu'elle facilite le traitement des dossiers des patients, optimi-

se la performance des staffs médicaux et assure les conditions de confort et de prise en charge optimale de la santé des citoyens", a indiqué M. Boughali. Le ministre du Travail, de l'Emploi et de la Sécurité sociale, Fayçal Bentaleb a, de son côté, souligné que "le système de sécurité sociale couvre l'ensemble des neuf principaux risques stipulés dans la Convention 102 de l'Organisation internationale du travail (OIT) relative à la santé des assurés et des ayants-droit". M. Bentaleb a également indiqué que la couverture sociale concernait plus de 28 millions de citoyens, outre la couverture forfaitaire des établissements publics hospitaliers (EPH) qui a atteint plus de 122 milliards de DA au titre de l'exercice 2023. Dans ce cadre, le nombre des factures électroniques, poursuit le ministre, a atteint plus de 70 millions de factures, en plus d'une batterie de services numériques dans le portail gouvernemental électronique: 86 services numériques dont 64 dans le domaine de la sécurité sociale. Il a également évoqué la gestion des remboursements et des affectations liés à la santé des citoyens, ajoutant que le secteur œuvre au développement de nombre de systèmes numériques dont le système "CHIFA" et le portail national de contractualisation, de manière à améliorer le quotidien des usagers à travers le dépôt et le traitement électroniques des demandes, ajoute le ministre. Le ministre du travail a rappelé, en outre, le parachèvement de la numérisation des procédures relatives à la chirurgie cardio-vas-

culaire, ce qui a permis de "réduire le délai de traitement des dossiers à moins de 72h", faisant état du traitement de 16.642 demandes en 2022 et de 8.139 dossiers pour l'année en cours. A son tour, le ministre de l'Industrie et de la Production pharmaceutique, Ali Aoun, a fait savoir que son secteur avait opté pour la "numérisation du secteur de la production pharmaceutique pour assurer la traçabilité du médicament et contrôler le stock des produits pharmaceutiques et des fournitures médicales dans le souci de remédier au manque des médicaments". M. Aoun a indiqué que le "mécanisme de numérisation" faisait partie des outils utilisés dans la surveillance des opérations de production et de distribution, ce qui a impacté grandement "la disponibilité des produits pharmaceutiques notamment en ce qui concerne l'importation et la distribution ainsi que le contrôle des stocks au niveau des entreprises pharmaceutiques". Le même responsable a mis en avant les missions du portail "REQUETEMEDIC" qui a renforcé la disponibilité et lutté contre les pratiques commerciales illicites dont le monopole, la vente conditionnelle et la spéculation. Pour sa part, le représentant du ministère de la Santé, Zoheir Khaldi, a affirmé que la feuille de route du secteur était basée, essentiellement, sur la numérisation dans l'objectif de faciliter l'accès des citoyens aux services sanitaires et de tirer profit de la prise en charge et de la prévention tout en assurant les moyens aux personnels.

Y. B.

Start-up : des projets débordant d'ambition présentés à l'Université de Blida

Des projets de création de 102 start-up ont été présentés, mardi, 6 juin, à l'Université Saâd-Dahlab Blida1 en présence du ministre de l'Enseignement supérieur et de la Recherche scientifique, Kamel Baddari, et du ministre de l'Economie de la connaissance, des Start-up et des

Micro-entreprises, Yacine El Mahdi Oualid. Ces projets ont été mis au point par des doctorants et étudiants en fin de cursus universitaire. Leurs initiateurs souhaitent les voir transformés en réalités. «Nous constatons aujourd'hui que les étudiants vont vers l'entrepreneuriat à tra-

vers la création de petites entreprises économiques ou de start-up qui vont pouvoir participer au renforcement de l'économie nationale et à la création de la richesse», a indiqué Baddari avant d'encourager les étudiants à saisir cette occasion que leur offrent l'accompagnement et

l'encadrement de l'Etat à travers le ministère de l'Economie de la connaissance, des Start-up et des Micro-entreprises. De son côté, Yacine El Mahdi Oualid a rappelé que l'objectif de son ministère est d'accompagner et soutenir ces projets financièrement.

R.N.

SECTEUR AGRICOLE : APPELS À PROJETS STRUCTURANTS

L'Office national des terres agricoles (ONTA) et l'Office de développement de l'agriculture industrielle en terres sahariennes (ODAS) ont lancé le troisième portefeuille d'appels à projets structurants dans le secteur agricole. « Nous sommes en phase, actuellement, d'élaborer des études dans le cadre de ce 3e portefeuille, lancé il y a quelques jours. De plus en plus d'investisseurs, activant dans d'autres secteurs, se tournent vers l'agriculture. Les contraintes économiques et la covid-19, entre autres, ont fait que beaucoup de porteurs de capitaux, qui n'avaient plus la possibilité d'injecter leurs moyens financiers dans des projets de développement dans l'industrie notamment, se sont orientés vers le domaine agricole », fait savoir le directeur général du Bureau national d'études pour le développement rural (Bneder), Khaled Benmohamed. Ce sont surtout, précise-t-il, ceux qui actuaient dans l'habitat et dans l'industrie pharmaceutique, de papier, des équipements, de l'électricité, de la pétrochimie... qui manifestent leur intérêt pour l'agriculture. « Il y a donc un engouement de la part d'investisseurs dont les projets sont orientés vers les priorités fixées par les pouvoirs publics. Comme l'Etat détient un foncier agricole considérable, il est en mesure d'établir la stratégie idoine pour satisfaire les besoins alimentaires des populations et donc, la sécurité alimentaire », affirme-t-il.

R. E.

20^E ÉDITION DU SALON INTERNATIONAL DE L'AGROALIMENTAIRE : OOREDOO Y PARTICIPE



L'opérateur de téléphonie mobile, Ooredoo, participe à la 20e édition du Salon international de l'agroalimentaire (Dzagro), du 5 au 8 juin 2023 au Palais des expositions, Pins maritimes, à Alger. Cet événement économique, qui est destiné aux professionnels du domaine de l'agroalimentaire, constitue un lieu d'échange qui permet de s'informer des derniers développements liés à la branche de l'industrie alimentaire en Algérie. L'opérateur participe à cette 20e édition de Dzagro avec un espace d'exposition où une équipe d'Ooredoo s'engagera à répondre aux questions des visiteurs professionnels et en proposant diverses solutions et offres qui s'adaptent à leurs besoins. A travers sa participation au Salon international des industries alimentaires, Ooredoo confirme sa position d'acteur majeur du marché algérien, en poursuivant sa contribution aux événements visant à promouvoir l'économie nationale.

Y. B.

UN PROJET DE LOI DONT L'ÉLABORATION EST TERMINÉE DOIT ÊTRE APPROUVÉ EN CONSEIL DES MINISTRES

Les douanes veulent entrer dans une nouvelle ère

Les douanes algériennes doivent évoluer quant à la manière de faciliter les procédures aux opérateurs économiques et de mettre à profit les technologies de l'information et de la communication pour renforcer et faciliter l'efficacité, la transparence, la mise en réseaux et l'amélioration durable de la prestation de service.

Le ministre des Finances, Laaziz Faïd vient d'annoncer la finalisation de l'élaboration d'un nouveau projet de loi sur les douanes. « Le nouveau projet de loi est en cours d'examen au niveau du ministère des Finances, pour être soumis au Gouvernement, puis en Conseil des ministres, avant d'être présenté aux deux chambres du Parlement », a précisé le ministre. Abordant les contours de ce projet de loi, Faïd a souligné qu'il prévoit plusieurs mesures tendant à améliorer la prise en charge des opérateurs économiques et à renforcer la protection de l'économie nationale. Ce nouveau cadre législatif visait, a-t-il soutenu, à renforcer la lutte contre toute forme de crimes et de fléaux économiques, dont la contrebande et, notamment, la surfacturation.

Dans le sillage, le ministre a appelé à prioriser « la mise en place d'un nouveau système informatique global, la numérisation de la plupart des activités douanières, la lutte contre les fausses déclarations, notamment la surfacturation à l'importation ». Le nouveau projet de loi dont il est question a pour objectif de remplacer la loi existante et ses règlements par une loi modernisée, par des procédures douanières harmonisées, et de jeter les bases de systèmes douaniers interopérables accessibles. Dans le cadre de la nouvelle loi en projet, le recours à la déclaration électronique sera progressivement généralisé, et



les données en provenance des systèmes informatiques douaniers régionaux deviendront de plus en plus souples grâce à une plateforme centrale. Pour réussir leur mission, les douanes sauront se renouveler en profondeur grâce à une nouvelle loi tout à la fois allégée et enrichie grâce aux nouvelles technologies de l'information et de la communication qui assureront un environnement administratif sans support papier. Elles doivent évoluer quant à la manière de faciliter les procédures aux opérateurs économiques et de mettre à profit les technologies de l'information et de la communication pour renforcer et faciliter l'efficacité, la transparence, la mise en réseaux et l'amélioration

durable de la prestation de service. Les douanes algériennes utilisent encore actuellement un système d'information développé en interne et appelé système d'information et de gestion automatisée des douanes (Sigad) depuis plus de deux décennies, sa première version ayant été déployée en 1995. Bien qu'il soit passé par plusieurs stades d'évolution, ce système ne répond plus aux nouvelles exigences de l'Administration des douanes, encore moins aux attentes des usages de la chaîne logistique du commerce extérieur. Il se caractérise essentiellement par des contraintes fortes liées à la complexité des procédures de dédouanement, et au coût élevé de la logistique lié à la

préparation des documents douaniers. Cela impacte négativement le climat des affaires et de l'investissement dans le pays. Mais, à la faveur d'un plan de réforme, les douanes algériennes ont engagé la refonte du système de manière à garantir une interopérabilité avec les systèmes des intervenants dans la chaîne logistique du commerce international. Ce faisant, elles se sont employées, en exploitant les bonnes pratiques de certains pays leaders en matière de traitement de données et de système d'information, à reconstruire les processus métier et soutien, sous forme d'un cahier des charges fonctionnelles orienté client (usager de la douane).

Youcef Salami

Production pharmaceutique : appel à la promotion de partenariats africains fructueux

Le ministre de l'Industrie et de la Production pharmaceutique, Ali Aoun, a appelé, lors de sa participation à la 22e édition du forum pharmaceutique internationale (FPI) tenue à Dakar (Sénégal), à l'impérative promotion de partenariat africains fructueux à travers l'implication des opérateurs économiques, a indiqué mardi un communiqué du ministère. Lors de la cérémonie d'ouverture de la 22e édition du FPI à Dakar, tenue vendredi dernier, le ministre a affirmé que son département ministériel "œuvre à l'établissement d'un partenariat exceptionnel, global et ouvert sur le continent africain, à travers lequel elle tend à créer l'investissement, à développer les capacités de production et à préserver les postes d'emploi", précise le communiqué. Compte tenu du caractère stratégique, le secteur de la production pharmaceutique œuvre à "établir un partenariat africain fructueux basé essentiellement sur la coopération technique et

économique à travers l'implication des différents opérateurs pharmaceutiques", ajoute-t-on de même source. A ce propos, M. Aoun a fait état de "près de 196 unités de production pharmaceutique, et aspire à créer davantage de développement et d'expansion dans le cadre de l'intégration sous régionale et continentale". Le ministre a appelé à "l'adoption d'une approche consensuelle et continentale entre les différents pays africains permettant de développer l'industrie pharmaceutique dans le continent, et ce, à travers l'adoption de plusieurs démarches, à l'instar de la création de pôles industriels régionaux spécialisés en fonction de la gamme des produits en vue d'améliorer l'exploitation du tissu industriel africain. Il s'agit également du développement commun des médicaments entre les différents producteurs, particulièrement les médicaments destinés au traitement des maladies qui touchent le continent, en accordant la prio-

rité à la production africaine afin de couvrir les besoins des marchés pharmaceutiques africains". Dans son intervention, le président du Sénégal, Macky Sall a affirmé la nécessité de développer des projets communs entre les entreprises pharmaceutiques du continent. En visitant le stand de l'Algérie à l'exposition, M. Macky Sall a estimé que "la production pharmaceutique de l'Algérie est en progrès et en développement", appelant les entreprises algériennes à établir des partenariats avec leurs partenaires sénégalais et les pays de l'Afrique subsaharienne", ajoute la même source. La 22e édition du FPI a vu la présence du président sénégalais, de la ministre sénégalaise de la Santé et de l'Action sociale, Marie Ngom Ndiaye, outre des acteurs pharmaceutiques et des représentants d'organismes, d'institutions gouvernementales et d'organisations issus de tous les pays participant à l'événement.

APS

Mascara : Mobilisation de plus de 650 agents et cadres pour la lutte contre les feux de forêt

La Conservation des forêts a mobilisé 15 équipes mobiles dotées de moyens d'intervention préliminaire de lutte contre les feux de forêt et recensé 9 tours de contrôle au niveau des zones forestières. Dans le cadre de ce même plan, 40 camions-citernes ont été mobilisés pour l'extinction des incendies, en plus de 45 tracteurs à citerne, 15 véhicules tout terrain pour les interventions sur les espaces accidentés et 21 véhicules légers à citerne.

Plus de 650 agents et cadres d'intervention ont été mobilisés à Mascara, dans le cadre du plan de wilaya de lutte contre les feux de forêt lancé, au début du mois de juin en cours, a-t-on appris, ce mardi, auprès de la Conservation des forêts.

La cheffe du service de la protection végétale et animale, Fatiha Kaddari, a indiqué à l'APS que 510 agents de la Protection civile et 143 agents et saisonniers, ainsi que des cadres exerçant à la Conservation des forêts ont été mobilisés au titre de ce plan (du 1^{er} juin au 31 octobre).

La Conservation des forêts a mobilisé 15 équipes mobiles dotées de moyens d'intervention préliminaire de lutte contre les feux de forêt et recensé 9 tours de contrôle au niveau des zones forestières. Dans le cadre de ce même plan, 40 camions-citernes ont été mobilisés pour l'extinction des incendies, en plus de 45 tracteurs à citerne, 15 véhicules tout terrain pour les interventions sur les espaces accidentés et



21 véhicules légers à citernes. Ces moyens matériels ont été fournis par la Conservation des forêts, la Direction de la Protection civile et les services communaux, a-t-on

indiqué. S'agissant de l'aspect préventif, la Conservation des forêts a réalisé, dernièrement, des travaux sylvicoles (curage, nettoyage des zones boisées) sur une surfa-

ce de 320 hectares, outre le nettoyage de 95,8 km des abords des chemins jouxtant des forêts, en collaboration avec la Direction des Travaux publics, a ajouté la même source. D'autre part, 30 km de lignes préventives du feu, traversant des réseaux électriques à basse et haute tension, ont été également réalisés, avec la mobilisation de plus de 50 points d'eau.

La Conservation des forêts a lancé dernièrement, en collaboration avec d'autres instances, dont la Protection civile, les services agricoles, la radio régionale de Mascara, une campagne de sensibilisation avec des sorties quotidiennes pour exhorter les habitants riverains des forêts à préserver ces espaces naturels, en plus d'impliquer les associations locales à cette action de sensibilisation.

APS

LUTTE CONTRE LA CONSOMMATION DE LA DROGUE À BLIDA

LA CNAS LANCE UNE CAMPAGNE DE SENSIBILISATION

La direction de la Caisse nationale des assurances et de sécurité (Cnas) de la wilaya de Blida vient de lancer une campagne de sensibilisation sur la prévention contre la consommation de la drogue. La campagne en question a pour but de prévenir et d'enrayer ce fléau en invitant tout le monde, aussi bien le mouvement associatif que les autorités, à redoubler d'efforts, et à coordonner leurs actions dans la lutte contre la drogue. Il est également question, à travers cette campagne, de parler et de vulgariser

les mesures adoptées par la caisse afin de sensibiliser les assurés sur les dangers d'une consommation excessive et d'un usage irrationnel des médicaments pour les maladies mentales. L'abus de drogues est l'un des problèmes qui menacent la santé publique en raison de ses effets dévastateurs sur l'individu et la société, avec ses multiples dimensions, qui s'aggravent de jour en jour, affectant de nombreux groupes d'âge, en particulier les adolescents et les jeunes. En tant qu'acteur clé dans la lutte et le contrôle de la consommation excessive de diverses drogues, notamment celles liées au traitement des maladies neurologiques et psychologiques, la Cnas tient à coordonner ses efforts avec les différentes autorités concernées pour préserver la santé du citoyen et l'éduquer sur les dangers du fléau de la drogue qui menace sa vie.

R.R.

Nâama : une production céréalière de plus de 65 000 quintaux attendue cette année

Le wali de Naâma a supervisé le coup d'envoi de la campagne officielle de moisson-battage 2022/23 au niveau de l'exploitation agricole Arbaoui-Mohamed, dans la commune de Naâma, a indiqué la cellule de communication de la wilaya.

Une présentation a été faite sur la Chambre d'agriculture, la Coopérative des céréales et légumes secs, la direction de la Protection civile, la Direction

des forêts ainsi que le Fonds régional de coopération agricole. «Considérant que la wilaya de Naâma regorge de qualifications agricoles prometteuses car disposant d'une superficie agricole totale de plus de 2.203.460 hectares, dont 8.000 sont irrigués et plus de 3.400 hectares concernés par le processus de récolte pour la saison en cours, il est prévu que la production locale de céréales dépassera cette année les 65.000 quintaux», estiment les services de la wilaya. Par ailleurs, un tracteur agricole a été remis à l'investisseur Arbaoui Belkheir dans le cadre de l'accompagnement et de l'encouragement des petits investisseurs.

Le wali n'a pas manqué de souligner «les efforts des pouvoirs publics dans l'accompagnement et la motivation des agriculteurs, notamment dans le domaine de l'irrigation agricole, et dans la facilitation d'octroi d'autorisations de forage de puits dans le but de faire

progresser le secteur agricole, qui est un moteur principal de développement et de création de richesses et d'emplois,

Tlemcen : environ 23.767 candidats à l'examen du BEM

Le wali de Tlemcen, Amoumen Mermouri, a supervisé le coup d'envoi de l'examen du BEM à l'établissement de réadaptation de la commune d'Ain Fezza, où le nombre de candidats est de 176, a indiqué la wilaya dans un communiqué. Environ, 23.767 candidats participent à cet examen qui durera trois jours (05,06 et 07 juin), répartis entre 82 centres d'examen, dans neuf matières en plus de la langue amazighe pour certains candidats. A cette occasion, une présentation détaillée a été faite sur les domaines de l'éducation et de la formation professionnelle dans

ORAN

RÔLE DES INSTITUTIONS RELIGIEUSES EN AFRIQUE DU NORD DANS LE TRANSFERT DES CONNAISSANCES

Les participants au congrès international sur "la production de la connaissance dans les institutions religieuses en Afrique du Nord" ont mis l'accent mardi à partir d'Oran sur le rôle des institutions religieuses dans le transfert des sciences et des connaissances à travers les âges. "Les institutions religieuses en Afrique du Nord, dont l'Algérie, ont préservé le Savoir et transféré, à travers les âges, des sciences et des connaissances d'une génération à l'autre ce qui reflète la richesse du patrimoine culturel et historique de la région", a affirmé, à ce propos, le Directeur général du Centre de recherche en anthropologie sociale et culturelle (CRASC) d'Oran Dr. Manaâ Amar. La production de la connaissance au niveau des institutions religieuses en Afrique du Nord, a-t-il indiqué, "rencontre, actuellement, d'importants enjeux produits par l'essor technologique et les mutations sociales, entre autres, imposant l'étude des enjeux et un travail d'assimilation". Pour sa part, Dr. Arous Zoubir, chercheur au Laboratoire religion et Société de l'Université d'Alger 2, a indiqué que les institutions religieuses qui produisent des savoirs religieux "jouissent d'une vision de révérence et de prestige enracinée dans la conscience générale des sociétés de l'Afrique du Nord". Le professeur Abdelmadjid Chorfi de l'Institut Beit El Hikma de Tunisie et Mustapha Ettir de l'Académie des études sociales de Libye ont présenté des lectures sur le développement de la production des connaissances dans les institutions religieuses dans leurs pays respectifs et les enjeux qu'ils rencontrent, notamment les changements politiques et sociaux prévalant dans les deux pays, durant la deuxième moitié du 20^e siècle. Les thèmes de ce colloque scientifique de deux jours sont issus d'un projet de recherche mené, depuis trois ans, en coopération entre le Laboratoire Religion et Société de l'Université d'Alger 2 et le CRASC d'Oran, a souligné le Directeur du Laboratoire, Dr. Siham Cherifi. Des universitaires et chercheurs d'Algérie, Tunisie, Libye, Emirats arabes unies, Liban, Soudan, Egypte et Allemagne prennent part à cette rencontre, organisée par le CRASC en collaboration avec l'Université d'Alger 2 et le bureau de la Fondation Conrad Adenauer d'Alger.

APS

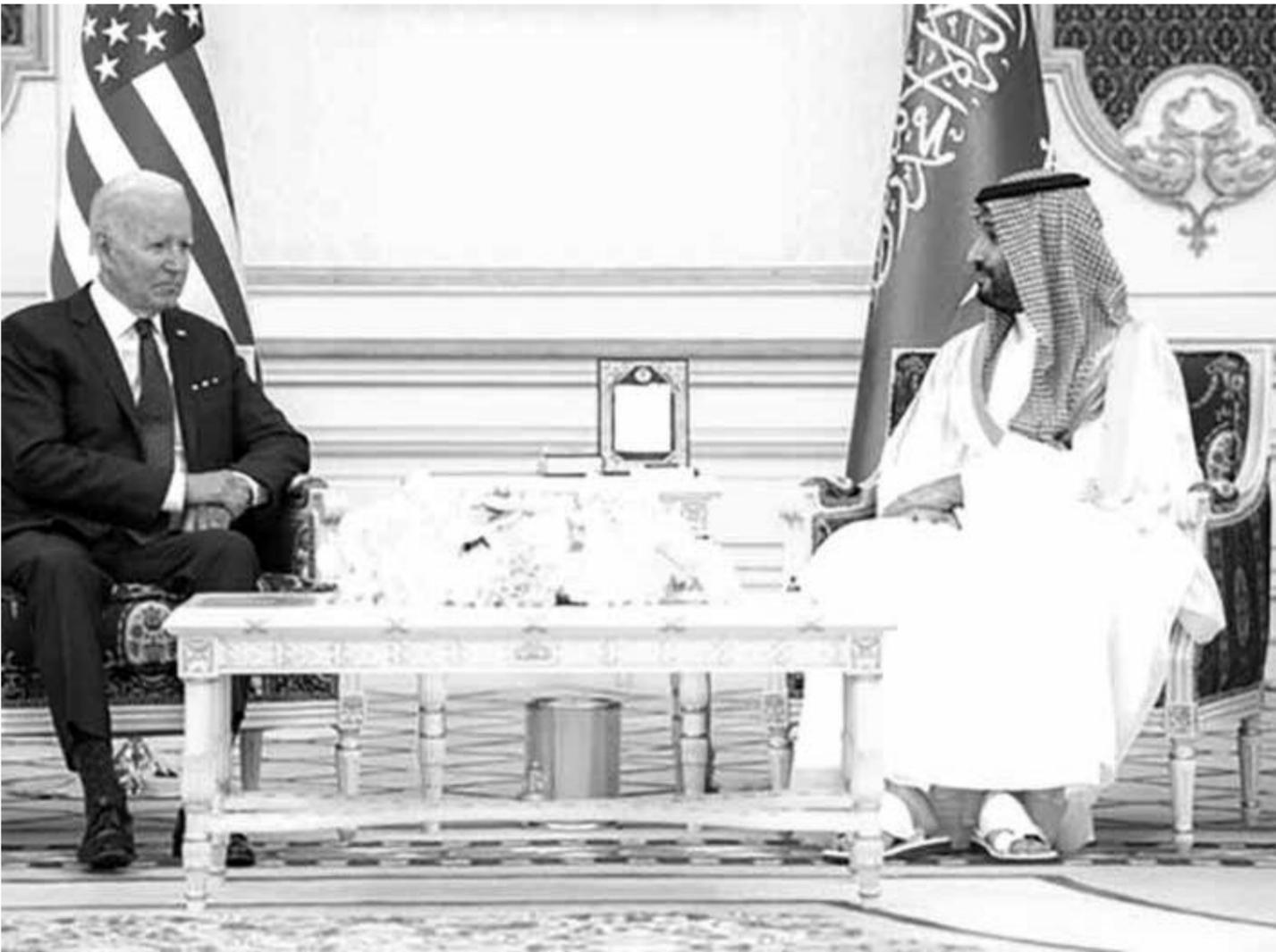
que ce soit au niveau national ou local, compte tenu des potentialités de la wilaya».

R. R.

R. R.

LIGNES DE FRACTURE EN ET JOE BIDEN ET SON I

Malgré les pressions américaines, le cartel de l'OPEP mené par l'Arabie saoudite vient de décider de réduire sa production de pétrole. Un nouveau revers pour Biden... et un véritable cadeau pour Poutine.



Les rapports entre Moscou et Riyad se sont grandement améliorés et approfondis depuis 2016 et les accords OPEP+Russie. Il y a quelques jours, la décision du cartel pétrolier de réduire sa production de pétrole de 2 millions de barils par jour pour le mois de novembre, alors que Washington et Paris réclamaient une hausse, ne fait que confirmer cette nouvelle inflexion géostratégique et historique. C'est surtout un véritable bras d'honneur lancé par Mohammed ben Salman (MBS), le prince héritier saoudien et plus que jamais l'homme fort du royaume, à ses alliés occidentaux et, surtout, aux présidents américain et français. Biden et Macron réhabilitent MBS. En effet, cette décision est un nouveau camouflet pour Joe Biden et Emmanuel Macron, qui avaient pourtant, toute honte bue et pitoyablement, mis en sourdine leurs critiques et condamnations envers

MBS l'« assassin » (dans l'affaire Khashoggi), pour ensuite le réhabiliter (par la visite de Biden à Djedda mi-juillet et la réception à l'Élysée du jeune prince héritier fin juillet) dans le contexte de leur guerre larvée contre la Russie via l'Ukraine. Dans son conflit en Ukraine, le Kremlin a besoin que le prix du pétrole reste élevé. Depuis février dernier, Moscou aurait engrangé plus de 116 milliards d'euros grâce à ses exportations. C'est pourquoi Washington et Paris avaient tout intérêt à faire les yeux doux à MBS, pour que l'Arabie saoudite, l'un des principaux producteurs de pétrole et véritable leader de l'OPEP, augmente sa production afin de faire baisser les prix du brut et ainsi freiner l'inflation en Occident. Le tout pour fragiliser et « saigner » la Russie, comme l'avait fait en son temps Ronald Reagan et le roi Fahd contre l'URSS... Or les temps ont changé. Comme je l'explique dans mon livre "Poutine d'Arabie" (éd. VA, 2020), depuis 2016 et les accords OPEP+Russie, Moscou et Riyad ont entrepris un rappo-

chement et un renversement géostratégique historique. Les liens personnels entre Poutine et MBS ne faisant que se renforcer depuis. Notamment du fait que le maître du Kremlin sera le seul et dernier dirigeant occidental (après la défaite de Trump) à soutenir le jeune prince lors de l'affaire liée à l'assassinat du dissident saoudien Jamal Khashoggi, proche des Frères musulmans (organisation interdite et considérée comme terroriste en Russie). A la fin du mois dernier, MBS a endossé le rôle de médiateur puisqu'il a réussi à faire libérer des prisonniers occidentaux - dont deux Américains et cinq Britanniques - détenus par les Russes. Il a démontré ainsi que ses bonnes relations avec Poutine pouvaient servir les Occidentaux... Le futur roi d'Arabie saoudite, vainqueur de ce bras de fer diplomatique de deux ans avec la Maison Blanche, a surtout rappelé qu'il fallait compter sur lui et son pays, un allié précieux et un puissant Etat pétrolier, dans la crise énergétique actuelle. Il affiche surtout son absence de crainte quant aux

poursuites judiciaires outre-Atlantique et en France l'accusant de complicité de torture et de disparition forcée en lien avec le meurtre de Khashoggi.

Enfin, la dernière décision de l'OPEP est également une manière pour le jeune prince d'exprimer, avec une certaine satisfaction, son mépris pour des dirigeants qui, il y a peu, le considéraient encore comme « infréquentable » ou pire, voulaient le « punir », et qui à présent aux abois, lui ont déroulé le tapis rouge... MBS aurait d'ailleurs refusé de prendre les derniers appels téléphoniques du président américain !

UN OCCIDENT DE PLUS EN PLUS DÉCRÉDIBILISÉ

A présent, les Occidentaux luttent chez eux contre une inflation galopante, tirée par les prix de l'énergie. D'où la fureur, après la dernière décision de l'OPEP, de l'administration Biden, très en difficulté pour les prochaines élections de novembre. En outre, en Europe comme aux Etats-Unis, cette réduction de la production mondiale risque d'annihiler une partie des coûteuses politiques mises en place pour juguler les prix de l'énergie et l'inflation.

D'autant que, puisque le cours mondial du brut remonte fortement, l'Inde et la Chine, très dépendantes en hydrocarbures, risquent fort de taire leurs dernières mais non moins prudentes réserves vis-à-vis de la Russie et de sa guerre en Ukraine, pour de nouveau se ranger derrière Moscou.

L'HYPERPUISSANCE AMÉRICAINNE SEMBLE MARQUER LE PAS

De même, avec les idéologues démocrates et Joe Biden, l'hyperpuissance américaine semble marquer le pas dans sa domination mondiale. La politique de sanctions maximales contre la Russie s'avère un échec cuisant. L'hégémonie mondiale des Etats-Unis semble même connaître son crépuscule. Seule l'Europe obéit encore aveuglément et stupidement aux ordres de la Maison Blanche et ce, contre ses propres intérêts. Si dans un premier temps, l'opération russe en Ukraine permet aux Américains de confirmer leur mainmise politique, énergétique et militaire sur une Europe définitivement inféodée à Washington, la politique viscéralement antirusse de l'administration Biden sera assurément, à long terme, une erreur géopolitique majeure pour les Etats-Unis face à leur véritable menace existentielle : la Chine.

C'est pourquoi aucun des grands pays d'Amérique latine, d'Afrique et d'Asie n'a suivi l'hystérie américaine et européenne contre la Russie, préférant respecter leurs agendas et intérêts, sans obéir à l'ancien gendarme et « boussole » du monde. C'est aussi la raison pour laquelle, ignorant les pressions de Washington dans sa croisade antirusse et au grand dam des Occidentaux, l'Arabie saoudite mais également la plupart des pays arabes et du Golfe, membres de l'OPEP+, refusent, comme je l'ai écrit en juin dernier, de rompre avec leur allié russe et le condamner.

Le demi-frère de MBS et ministre de l'Energie du royaume saoudien, Abdelaziz ben Salman, l'a très bien rappelé : « Ce n'est pas juste un mariage de circonstances » ! Les relations internationales ne se résument pas à des considérations commerciales,

CONCENT SES HORIZONS CRÉPUSCULAIRES

CONTRE L'ARABIE SAOUDITE L'IMPERIUM AMÉRICAIN

idéologiques ou émotionnelles (surtout à géométrie variable !). Ce sera toujours le réalisme mais également des questions psychologiques qui prévaudront.

A l'inverse de ce qu'était le pragmatisme politique de Trump, Biden et ses homologues progressistes européens n'ont cessé de critiquer les régimes autocratiques arabes pour leur gouvernance, avec ces airs de supériorité morale qui exaspèrent tant la région mais aussi le reste du monde. Aujourd'hui, l'Arabie saoudite, et avec elle d'autres Etats arabes, nous rendent, tragiquement, la monnaie de notre pièce. Cela s'appelle la *realpolitik* ! Même si l'Egypte, en difficulté financière et par crainte des sanctions américaines, vient de suspendre (pour l'instant) son récent accord avec Moscou à propos de l'adoption du système de carte de paiement russe MIR dans ses stations balnéaires et ses hôtels, d'autres n'entendent plus se laisser dicter leur politique par Washington ou les Occidentaux en général. Autre signe des temps, les Emi-

rats arabes unis dont le président, Mohamed ben Zayed (MBZ) vient de rencontrer, à Saint-Petersbourg, Vladimir Poutine. Officiellement, MBZ s'est rendu chez le «paria» russe afin de proposer sa médiation et une «mission de paix». En réalité, il s'agissait surtout de parler pétrole.

Cette visite remarquée est révélatrice du changement de l'axe de gravité géopolitique mondial en cours. Elle confirme surtout, malgré les tensions internationales actuelles, la consolidation des relations entre la nouvelle «République de Venise» du Moyen-Orient, puissance militaire mais surtout diplomatique et d'influence devenue incontournable dans la région, et la Russie, initiée déjà depuis quelques années (cf. Poutine d'Arabie). Revenir au temps long Il n'est dès lors guère étonnant qu'une adhésion aux BRICS soit envisagée par l'Egypte, les EAU et l'Arabie saoudite. Cette dernière aurait déjà entamé des pourparlers avec Pékin pour abandonner le dollar américain au profit du yuan dans les tran-

sactions pétrolières, ce qui irait dans le sens de la dédollarisation souhaitée par Moscou... Pour les observateurs non occidentaux, cette guerre en Ukraine est auto-destructrice pour l'Occident. Pour les observateurs non occidentaux et les 4/5e du monde, cette guerre en Ukraine entre Européens, Américains et Russes est auto-destructrice et un véritable suicide géopolitique et économique pour l'Occident. Pour eux, à tort ou à raison, elle ne fera que précipiter le déclin moral et matériel, déjà bien engagé, de cette Amérique et de cette Europe en qui ils n'ont plus aucune confiance et dont ils méprisent les leaders, totalement discrédités et toujours prêts à toutes les humiliations et compromissions pour quelques dollars ou euros.

Les régimes arabes préfèrent dès lors se détourner de l'Ordre mondial américain et miser plutôt sur la Chine et même la Russie. Car cette dernière, en dépit des erreurs et difficultés actuelles en Ukraine, a démontré ce dont elle était capable depuis

dix ans et dans toutes les crises et conflits, desquels elle est d'ailleurs toujours sortie victorieuse. Notamment en Syrie, même si les deux conflits ne sont pas de même nature ni de même ampleur. En attendant, les dirigeants de la région MENA semblent imperméables à l'extraordinaire propagande atlantiste qui inonde et sature les médias occidentaux. Ils ne croient absolument pas en une défaite russe ni même à la chute de Poutine. Ils font apparemment confiance à la résilience de cette nation qui joue à présent sa survie et dont les responsables ont toujours démontré une maîtrise historique parfaite et éprouvée du temps long et surtout des guerres d'usure.

Roland Lombardi

Docteur en Histoire, géopolitologue et spécialiste du Moyen-Orient
Auteur de "Poutine d'Arabie" (VA Éditions, 2020) et "Sommes-nous arrivés à la fin de l'histoire ?" (VA Éditions, 2021)

COMMENCEMENT D'UN MOUVEMENT DE CONTESTATION DE L'ORDRE INTERNATIONAL ÉTABLI

La francAfrique s'est brutalement fait éjecter du Sahel

On appelle FrancAfrique : les accointances et autres cachoteries entre copains, de part et d'autre de la méditerranée. Elle se manifeste notamment par la corruption de nos élites et des pratiques mafieuses savamment orchestrées par la France sur le continent. Et ce, afin de défendre ses intérêts tout en permettant aux présidents africains de s'éterniser au pouvoir. Tout cela, à l'insu et sur le dos des pauvres populations africaines.

En revanche, les quelques rares chefs d'Etat patriotes qui s'opposent aux intérêts vitaux de la Métropole se retrouveront de facto dans le collimateur de Paris. S'en suivront alors des menaces, des tentatives de déstabilisation, le financement et l'équipement de rebellions armées etc. C'est l'une des manifestations les plus abjectes du néo colonialisme français. Or, depuis l'avènement de l'Internet, des médias sociaux et du pluralisme médiatique, la donne est en train de changer. La jeunesse africaine qui ne s'intéressait que très peu à l'actualité politique à l'échelle internationale, il y a quelques décennies, se retrouve aujourd'hui au même niveau d'information que n'importe quel responsable politique. Plus intransigeante par rapport à tout ce qui touche à la souveraineté de surcroît, c'est une jeunesse citoyenne qui intervient plus que jamais dans le débat politique et dont la voix compte.

C'est dans cette dynamique qu'il faut inscrire les coups d'Etat successifs ayant eu lieu dans les pays de la sous région sahélienne. Ces coups de force sont l'expression d'un très profond mécontentement populaire. Ils sont, dans la plupart des cas, l'aboutissement de plusieurs mois de mobilisations populaires réprimées sans le sang. Au Mali par exemple, la médiocrité du régime de d' IBK était si patente que la France ne pouvait nullement agir face à l'ampleur de l'évidence.

Nulle question pour nous de verser, dans cette tribune, dans des invectives inutiles contre la France. Il importe tout de même de jeter un regard critique sur l'attitude, la stratégie et les solutions que la diplomatie française a mises en avant, depuis le coup d'Etat contre le régime de IBK le 18 août 2020, afin de maintenir le Mali dans son giron. Il faut dire que la France a essuyé toutes les diffi-

cultés à comprendre les jeunes officiers qui renversèrent Bah N'Daw, huit (8) mois plus tard, sous la direction du colonel Assimi Goïta. C'est de cette incompréhension que va découler toutes les maladresses de la Macronie.

Le premier élément d'importance qui, à nos yeux, se trouve à la base de ce fiasco tient à la communication même du président Macron. Du point de vue de la forme, il a privilégié les prises de paroles publiques (Conférence, forum et autres réunions) pour s'adresser aux chefs d'Etat souverains d'Afrique. Le but d'un tel exercice n'est pas en réalité de communiquer, mais plutôt de paraître et de menacer.

Pourtant, quoi de plus dynamique que de se déplacer, quand il s'agit des dossiers sensibles, pour avoir un tête-à-tête, un dialogue. Et plus étonnant encore, il se trouve que Monsieur Macron aime prendre des libertés avec la réalité des faits. Le respect dû à ses pairs n'est pas sa priorité. C'est un narcissique. c'est-à-dire qu'il s'aime beaucoup, il aime beaucoup s'écouter... Il croit sincèrement que ses interlocuteurs ne le valent pas et cela ressort dans son discours et son gestuel. Sa pédagogie consiste plus à faire peur qu'à se faire comprendre. Jamais, Emmanuel Macron n'a parlé à Assimi Goïta et Choguel Maïga encore moins au Peuple malien. Mais plutôt à lui-même et à son électorat.. Le second motif qui explique cet cuisant échec concerne évidemment la stratégie que Paris a privilégiée douze mois durant. A savoir, la politique de l'intimidation et de la déstabilisation. Mais là aussi, nous pouvons constater l'amateurisme et la faiblesse des réseaux de renseignement français au Mali.

Pour combattre un ennemi il faut le connaître. Partir seulement du postulat que la France est chez elle ici en Afrique, et que les Africains francophones ne sauront jamais s'affranchir du tutelle néo coloniale, a été une grosse erreur d'appréciation.

Comment le quai d'Orsay n'a pas pu voir que ces jeunes officiers qui ont décidé de "rectifier la trajectoire de la transition" allaient leur mener la vie dure, qu'ils étaient d'une popularité inédite dans ce pays, que c'étaient des patriotes résolument décidés de sortir leur pays du gouffre ? Comment ont-ils pu croire que les tentatives de déstabilisation, avec la complicité active de quelques pré-

sidents de la CEDEAO à la dévotion de la Métropole, pouvait venir à bout de tout un peuple debout derrière leurs élites politiques, peu importe qu'ils soient militaires.

En fin, le manque de vision géo stratégique qui caractérise la politique internationale française depuis l'élection de Macron a contribué à plus d'un titre à discréditer davantage ce pays dans les pays francophones d'Afrique. Le commun des mortels sait pertinemment que la France ne fait pas la guerre au sahel par charité. Elle y est pour défendre ses intérêts. A partir de là, soutenir que la France partira dès que le groupe russe, Wagner, aura mis les pieds au Mali, a été un non-sens diplomatique. En défendant urbi et orbis cette thèse, Paris a précipité Bamako dans les bras de Moscou. Le simple fait de s'accrocher sans discernement à ce principe prouve que Jean-Yves Le Drian et ses collaborateurs ignoraient à tel point l'armée française était devenue indésirable au Mali. L'on est en droit de se poser la question de savoir quelle était la ligne directrice de Macron, tant les contractions au fil des semaines devaient quasi quotidiennes. Bref, ce fut le flou total. En réalité, c'est l'Elysée qui a rendu la tâche facile à Assimi Goïta en lui servant la libération de sa partie sur un plateau d'argent.

La politique est un métier exigeant qui s'accommode mal de l'improvisation. Le régime de Macron en a fait les frais. Même si nous constatons un changement d'approche consécutif à la multiplication des coups d'Etat dans le sahel. Echaudé par le cas Malien, Emmanuel Macron a semblé ces derniers temps avoir bien appris la leçon. Sa parole devient rare et mieux policée.

A l'instar du reste du monde, ce qui se passe en Afrique noire francophone est loin d'être un épiphénomène. Nous sommes au commencement d'un gigantesque mouvement de contestation de l'ordre international établi à la fin de la seconde guerre mondiale. C'est peut-être réellement le début d'une nouvelle ère plus que multipolaire. NB/Les avis des auteurs publiés dans les Jeudis de L'Express n'engagent que leurs rédacteurs et ne reflètent pas nécessairement la ligne éditoriale du journal.

Par Boubacar Mody Sacko
Analyste politique malien
Professeur de Lettres à Anvers

DRAME AFRICAÏN À HUIS CLOS

LES COMBATS AU SOUDAN ONT AFFECTÉ PLUSIEURS PAYS D'AFRIQUE CENTRALE

Les combats au Soudan ont eu "des conséquences humanitaires dévastatrices" au Tchad et en République centrafricaine (RCA), a déclaré le principal envoyé des Nations Unies pour l'Afrique centrale, Abdou Abarry. "Le Tchad et la RCA ont respectivement accueilli 100.000 et 10.000 réfugiés soudanais", a rappelé Abdou Abarry, représentant spécial du secrétaire général des Nations Unies et chef du bureau régional de l'ONU pour l'Afrique centrale. "Je voudrais saluer la générosité et la solidarité extraordinaires dont les deux pays ont fait preuve", a-t-il ajouté. Il a signalé que le Tchad avait besoin d'environ 130 millions de dollars pour accueillir les 100.000 réfugiés soudanais au cours des six prochains mois. "Une résolution rapide et pacifique du conflit au Soudan est nécessaire afin d'éviter des conséquences désastreuses pour ce pays et tous les autres du bassin du lac Tchad", a recommandé M. Abarry devant le Conseil de sécurité.

Les opérations militaires conjointes récemment menées par le Tchad et la RCA à leur frontière commune témoignent de leur volonté de renforcer la coopération bilatérale et de relever les défis en matière de sécurité.

M. Abarry a encouragé les deux pays à tirer le meilleur parti des mécanismes de coopération bilatérale, "car la situation dans le bassin du lac Tchad et au Sahel a montré qu'une réponse purement militaire serait insuffisante pour s'attaquer aux causes profondes de l'insécurité". "Des mesures politiques et socio-économiques sont également nécessaires. En leur absence, les groupes armés continueront à instrumentaliser les conflits intercommunautaires", a-t-il averti.

"La situation sécuritaire dans la sous-région d'Afrique centrale a été caractérisée par une augmentation des incidents de piraterie maritime dans le golfe de Guinée. Cela souligne la nécessité de renforcer la coopération interrégionale", a relevé, par ailleurs, M. Abarry. M. Abarry a, en outre, estimé que les mois à venir constitueraient un tournant pour l'Afrique centrale, où des processus politiques et électoraux cruciaux devraient avoir lieu d'ici la fin de l'année.

I.M.

ITALIE :

700 millions d'euros pour soutenir les secteurs vitaux en Tunisie



La Première ministre italienne Giorgia Meloni a annoncé que son pays accordera 700 millions d'euros (763 millions de dollars) pour soutenir les secteurs vitaux en Tunisie.

C'est ce qui ressort d'un discours prononcé par Meloni à l'issue de la rencontre qu'elle a eue, mardi, avec le président tunisien Kais Saïed, au palais présidentiel de Carthage.

Meloni a déclaré que les fonds annoncés étaient destinés à des secteurs de base, tels que la santé et les services, "dans le plein respect de la souveraineté de l'État

tunisien". La Première ministre italienne a déclaré que son pays fait pression pour que la Tunisie et le Fonds monétaire international parviennent à un accord qui tienne compte de la réalité économique et sociale tunisienne. Dans une déclaration séparée de la présidence tunisienne, le président Kais Saïed a renouvelé son rejet de tout diktat du FMI, notant que "ceux qui proposent des solutions toutes faites sont semblables à un médecin qui rédige une ordonnance avant d'avoir diagnostiqué la maladie".

Se référant aux exigences du Fonds monétaire international, il a déclaré : "La situation va complètement exploser... Elle n'affectera pas seulement la paix civile en Tunisie, mais ses répercussions se

feront sentir dans toute la région, sans exception."

Les négociations entre la Tunisie et le FMI en vue d'obtenir un prêt de 1,9 milliard de dollars sur 4 ans sont au point mort depuis octobre 2022. La raison de ce blocage est due à l'exigence de la mise en place d'un programme de réformes économiques, qui comprendrait la réduction des subventions sur l'énergie et les denrées alimentaires, ainsi que la réduction de la masse salariale dans la fonction publique et la restructuration des entreprises publiques.

"Il est nécessaire d'adopter une approche réaliste qui permette à la Tunisie d'obtenir des opportunités de financement de la part de l'Union européenne", a décl-

ré la Première ministre italienne. Et de poursuivre : "Plus de 900 institutions italiennes sont actives en Tunisie... Il y a une nouvelle coopération dans le domaine de l'énergie à travers le projet "Elmed" (l'interconnexion électrique entre la Tunisie et l'Italie), qui relie les deux rives de la Méditerranée".

Meloni effectue, mardi, une visite "d'amitié et de travail" en Tunisie, à l'invitation du président Kais Saïed, selon un communiqué de la présidence tunisienne.

La Tunisie souffre d'une grave crise économique, exacerbée par les répercussions de la pandémie de Coronavirus, puis par la guerre russo-ukrainienne toujours en cours depuis le 24 février 2022

I. M.

LE MUTISME DE L'ONU ET DE LA COMMUNAUTÉ INTERNATIONALE DÉNONCÉ

Le réquisitoire de Aminatou Haidar

La présidente de l'Instance sahraouie contre l'occupation marocaine (Isacom), Aminatou Haidar, a dénoncé le mutisme et l'inaction de la communauté internationale face aux violations grandissantes de l'occupant marocain dans les territoires sahraouis occupés, soulignant que cet état de fait est à l'origine du scénario de guerre en vigueur depuis novembre 2020 et la répression sans précédent des militants sahraouis.

Dans un entretien accordé à la fondation suédoise Right Livelihood, la figure emblématique de la lutte sahraouie a indiqué que le scénario de guerre en vigueur dans les territoires sahraouis occupés depuis le 20 novembre 2020 est dû, "en plus de la violation par le Maroc du cessez-le feu, au silence et à l'inaction de la communauté internationale et des Nations unies".

"Pour ceux d'entre nous qui vivent sous occupation marocaine dans les zones

occupées, la situation empire. En ce moment, je parle (avec l'ONG, ndlr) de chez moi et la police est à l'extérieur, mais mon cas n'est pas unique. Tous les militants et activistes sont assiégés par la police. Et bien sûr, ceci afin d'empêcher toute forme de protestation", a ajouté la militante sahraouie.

Elle a précisé que ceci se produit "au vu et au su" des organisations internationales, dont la Mission des Nations unies pour l'organisation d'un référendum au Sahara occidental (MINURSO), basée à "quelques mètres" de chez elle mais "qui ne fait rien", dénonce-t-elle.

"Ils (les Casques bleus de la MINURSO, ndlr) n'appellent pas, ne posent pas de questions sur notre situation et ne nous saluent même pas", a-t-elle encore déploré.

La situation s'aggrave dans les territoires occupés Interrogée, dans le même contexte, sur le secret de la persévérance

et la résilience des militants sahraouis d'aller de l'avant en dépit de cette insupportable situation, Aminatou Haidar a souligné que ces derniers puisent leur force et leur détermination de leur conviction qu'ils défendent leur droit et une juste cause, ainsi que des soutiens qu'ils ont établis à l'international et des nouvelles technologies qui leur permettent de faire entendre leur voix.

"La situation s'aggrave, mais au moins maintenant nous avons établi des relations internationales, et nos voix se font entendre. Actuellement, j'envoie ce message de chez moi par votre intermédiaire, ce qui n'était pas possible auparavant", a-t-elle déclaré, notant que "grâce à ces connexions et à la puissance des réseaux sociaux et d'internet, les Sahraouis sont enfin entendus".

Sur la question de savoir comment l'identité sahraouie est visée par l'occupant, la récipiendaire du prix Nobel

alternatif de Right Livelihood a fait savoir que "le Maroc a utilisé de nombreuses méthodes pour éliminer la culture sahraouie".

"L'occupant marocain a, entre autres, interdit la musique sahraouie, particulièrement le chant révolutionnaire dans les territoires occupés, effacé totalement la culture et les traditions sahraouies des programmes scolaires et produit des documentaires et films véhiculant la culture marocaine", a-t-elle indiqué.

Selon la figure de proue du combat sahraoui pour l'indépendance, "le but recherché à travers ces méthodes est de faire passer le message tant au monde extérieur qu'aux Marocains, que les Sahraouis sont 'similaires' aux Marocains". Elle a noté, à ce titre, que les Sahraouis ne se laissent pas faire et continuent toujours d'expliquer aux enfants que la culture marocaine n'est pas la leur.

R.I./agences

LIGUE 1 MOBILIS

Le CRB maintient son avance, le MCA tombe à Tizi Ouzou

Le CRB a fait la meilleure opération de cette journée en s'imposant chez le nouveau promu, le MC El-Bayadh, pourtant difficile à manier sur son terrain. Un doublé du Camerounais, Leonel Wamba (6^e et 64^e) et une troisième réalisation de Belkheir ont permis aux « Rouge et Blanc » de maintenir leur confortable avance de huit points sur leur poursuivant immédiat, le CS Constantine...

Le leader du championnat de Ligue 1 Mobilis de football, le CR Belouizdad est sorti indemne du guêpier du MC El-Bayadh en s'imposant (3-1), alors que le « clasico » est revenu logiquement à la JS Kabylie aux dépens du MC Alger (2-0). La lutte pour le maintien fait rage entre pas moins de cinq formations, à l'issue de la 25^e journée disputée mardi, 6 juin. C'est le CRB qui fait la meilleure opération de cette journée en s'imposant chez le nouveau promu, le MC El-Bayadh, pourtant difficile à manier sur son terrain. Un doublé du Camerounais, Leonel Wamba (6^e et 64^e) et une troisième réalisation de Belkheir ont permis aux « Rouge et Blanc » de maintenir leur confortable avance de huit points sur leur poursuivant immédiat, le CS Constantine. Ce dernier n'a pas raté l'opportunité de glaner les trois points du match devant le RC Arbaa (2-0), grâce à un doublé de Mammeri, qui permet à son équipe de consolider davantage sa seconde place,



qualificative à la lucrative compétition de la Champion's Ligue africaine, la saison prochaine. En revanche, cette défaite met le RCA dans une fâcheuse position, puisqu'il se retrouve plus que jamais dans la zone rouge. Tous les regards étaient braqués ce mardi sur le stade du 1^{er} novembre de Tizi-Ouzou, où les hommes de Youcef Bouzidi ont offert une belle victoire à leurs fans présents en force dans les tribunes. Un but de Mouaki en début de match et un second de Redjem en fin de la première période, ont scellé le sort du match et éloigné quelque peu, les « Canaris » de la zone de turbulence. En revanche, le « Doyen » qui concède sa 1^{re} défaite lors de la phase « retour », a confirmé une fois de plus, son manque d'efficacité en attaque et risque de ne

pas monter sur le podium, synonyme d'une participation continentale que convoite également l'ES Sétif large vainqueur du relégable, HB Chelghoum-Laid, battu à domicile (4-0) dont un triplé du Camerounais Leonel Nkembé. Dans la lutte pour le maintien, la bataille s'annonce féroce entre plusieurs clubs. Ainsi, le duel à distance entre le Paradou AC et le NC Magra s'est terminé à égalité, après leur victoire respectivement devant le MC Oran (4-0) et l'ASO Chlef. L'équipe de Magra a réalisé la meilleure opération de cette journée en allant battre à Chelf, le finaliste de la Coupe d'Algérie (1-0) sur un but en or de Bourahla (45^e). De son côté, le PAC a bénéficié de trois pénalties pour battre le MCO (4-0), qui concède une lourde défaite après celle

essuyée à Tizi-Ouzou sur le même score (4-0). A cinq journées de la fin, la relégation au palier inférieur hante les nuits de plusieurs clubs dont les plus menacés sont : US Biskra et JS Kabylie (31 pts), NC Magra (30), RC Arbaa (29) et le Paradou AC (28), alors que le HBCL (3e pts) a déjà les deux pieds en ligue 2 (amateur). L'épilogue de cette 25^e journée aura lieu mercredi à 16h30 avec le déroulement de la dernière rencontre entre l'USM Alger auréolée d'une consécration en Coupe de la Confédération africaine et l'US Biskra.

Résultats et classement :
CS Constantine- RC Arbaa 2-0
ASO Chlef- NC Magra 0-1
MC El Bayadh- CR Belouizdad 1-3
USM Khenchela- JS Saoura 0-0
JS Kabylie- MC Alger 2-0
HB Chelghoum-Laid- ES Sétif 0-4
Paradou AC- MC Oran 4-0

Mercredi 7 juin:
A Dar El-Beida: USM Alger- US Biskra (16h30)

Club	Pts	J
1). CR Belouizdad	54	25
2). CS Constantine	46	25
3). MC Alger	39	24
-). ES Sétif	39	25
5). MC El-Bayadh	36	25
-). USM Khenchela	36	25
7). JS Saoura	34	24
8). MC Oran	33	24
-). ASO Chlef	33	25
10). USM Alger	32	21
11). US Biskra	31	24
-). JS Kabylie	31	25
13). NC Magra	30	25
14). RC Arbaa	29	25
15). Paradou AC	28	25
16). HB C-Laid	03	25

APS

ARABIE SAOUDITE

Karim Benzema, nouvelle star

Un nouveau Ballon d'Or en Arabie saoudite. A 35 ans, Karim Benzema part retrouver dans ce pays son ancien partenaire du Real Madrid Cristiano Ronaldo, en attendant peut-être l'arrivée de Lionel Messi : le Français a signé pour trois saisons à Al-Ittihad. «Benzema a signé un contrat pour son transfert à Al-Ittihad, pour une période de trois ans», a appris l'AFP d'une source interne à ce club basé à Jeddah, sur les rives de la mer Rouge (ouest). Cette arrivée retentissante, pour un montant encore non dévoilé mais faramineux, s'inscrit dans le cadre de la grande offensive saoudienne visant les stars du football européen. A part Luka Modric (2018), tous les Ballons d'Or depuis

2008 pourraient se retrouver dans le championnat saoudien. « Benz » aussi a été séduit par les sirènes du désert d'Arabie. Et le Croate figure aussi sur une liste de stars vieillissantes du football ciblé par le royaume, comme Lionel Messi, qui a officiellement quitté le Paris SG samedi. Après 14 ans de conquêtes au Real Madrid, où il a notamment remporté cinq Ligue des champions, l'international français (97 sélections, 37 buts) a opté pour une fin de carrière dans la riche Saudi Pro League soutenue par le Fonds souverain saoudien (FIS), qui mise notamment sur le « soft power », l'influence géopolitique, par le sport. « C'est un jour un peu triste, parce que je vais laisser ce club,

et ça me fait mal. J'avais un rêve, c'était de signer au Real, et de finir ma carrière au Real. Mais parfois, la vie te donne d'autres opportunités », a expliqué l'ancien international français lors de sa

cérémonie d'adieu, mardi midi à Madrid. Ces derniers jours, un contrat de 200 millions d'euros pour deux saisons avait été évoqué par la presse espagnole.

R.S.

BORUSSIA DORTMUND :

Bensebaini s'engage pour quatre saisons

L'international algérien Ramy Bensebaini (28 ans), en fin de contrat avec le Borussia Mönchengladbach, s'est engagé avec le Borussia Dortmund pour les quatre prochaines saisons jusqu'à l'été 2027, a annoncé le BVB, dans un communiqué rendu public. Défenseur gauche, Ramy Bensebaini viendra palier le départ de l'international portugais Raphaël Guerreiro, lui aussi en fin de contrat à Dortmund et qui ne prolongera pas son bail avec le club de la Ruhr. « Ramy est un joueur dans la force de l'âge, il a pu accumuler beaucoup d'expérience au niveau national et international avec la Bundesliga, la Ligue 1, la Ligue des champions et la Ligue Europa, et il est un joueur cadre de sa sélection. Nous sommes sûrs que son développement n'est pas terminé », a estimé le directeur sportif de Dortmund, Sebastian Kehl.

R.S.

JEUX PANARABES 2023

LES ÉMIRATS AVEC 131 ATHLÈTES

Les Emirats arabes unis ont annoncé, mardi 6 juin, qu'ils participeront avec 131 athlètes (80 messieurs et 51 dames) à la 15^e édition des Jeux panarabes, prévue du 5 au 15 juillet 2023, dans cinq villes algériennes. Les représentants émiratis seront « engagés dans 15 disciplines différentes, dont le handisport », auquel les organisateurs ont prévu trois disciplines, a-t-on détaillé de même source. Cette 15^e édition des Jeux panarabes se déroulera à Alger, Oran, Tipasa, Constantine et Annaba, alors que le Complexe Touristique de Zéralda sera réquisitionné comme village olympique pour les athlètes. Selon le président de la Commission technique des Jeux, Mr Yacine Arabe, « 20 spécialités, entre sports individuels et collectifs, seront au menu, ainsi que trois spécialités en handisport ». Il s'agit du football, le handball, le basketball, le volleyball, l'athlétisme, la boxe, le judo, les luttes associées (garçons uniquement), la natation, le karaté, le breaking (garçons uniquement), la gymnastique, le badminton, le cyclisme, l'haltérophilie, la voile, le tennis de table, les sports de boules, l'escrime et les échecs pour les valides, ainsi que l'athlétisme, l'handi-basket et Goal-Ball en handisport. Les cérémonies d'ouverture et de clôture se dérouleront au stade du 5-Juillet (Alger), alors que les demi-finales et la finale du tournoi de football seront domiciliées au stade Nelson Mandela de Baraki. L'organisation de ces Jeux panarabes 2023 a été attribuée à l'Algérie par le Bureau exécutif de l'Union des comités nationaux olympiques arabes le 14 mars dernier à Djeddah (Arabie Saoudite). Lors de sa dernière réunion en Arabie saoudite, l'Union des comités nationaux olympiques arabes avait profité de l'occasion pour appeler à « l'implication de tous », pour la réussite de l'évènement.

APS

DJAMEL BELMADI EN CONFÉRENCE DE PRESSE DIMANCHE PROCHAIN

Le sélectionneur national Djamel Belmadi animera dimanche prochain une conférence de presse au niveau du centre technique national (CTN) de Sidi Moussa à Alger, a annoncé hier dans un communiqué la Fédération algérienne de football (FAF). « Dans le cadre de la prochaine date FIFA, du 12 au 20 juin 2023, et du stage de l'équipe nationale, en prévision des deux matchs contre l'Ouganda (le 18/06) à Douala, pour le compte de la 5^{ème} journée des éliminatoires de la CAN Total-Energies - Côte d'Ivoire 2023, et la Tunisie en amical (le 20/06) à Annaba, le sélectionneur national, M. Djamel BELMADI, animera une conférence de presse le dimanche 11 juin 2023 (11h00) à l'auditorium Omar-Kezzal du Centre technique national (CTN) de Sidi Moussa », souligne le communiqué.

R.S.

FILM DOCUMENTAIRE "LES CITERNES DE LA MORT LENTE"

SOUK EL HAD L'HONNEUR DU PREMIER CLAP

APS

Le premier tour de manivelle d'un film documentaire intitulé "Les citernes de la mort lente" a été donné, dernièrement, par son réalisateur Toufik Charbal à Boumerdes.

Le film, produit par la wilaya de Boumerdes (direction locale des moudjahidine et des ayant droits), raconte l'histoire du tristement célèbre camp de tortures Gautier, dit Haouch Gautier, durant l'époque coloniale, sis dans la commune de Souk El Had (Est de la wilaya). Sa projection est prévue à la clôture des festivités de commémoration du 60e anniversaire de l'indépendance nationale, le 5 juillet prochain, a indiqué le directeur du secteur, Chrikhi Said. Cette œuvre, visant la préservation de la mémoire collective et sa transmission aux jeunes générations, présente aux téléspectateurs "des témoignages vivants de moudjahidine ayant survécu à ce camp de la mort, appuyées par de vieilles photos de ce camp et de ses détenus, prises en secret par des moudjahidine, à l'époque", a ajouté le même responsable. Selon son réalisateur Toufik Charbal, ce documentaire de 21 minutes est un témoignage des immenses sacrifices consentis par les Algériens pour recouvrer leur liberté. "Il raconte les méthodes de tortures odieuses pratiquées par l'occupant français, contre les moudjahidine et leurs familles, derrière les murs de ce camp immonde", a-t-il ajouté. A noter que les vestiges de ce camp de torture, de minuscules geôles en béton, sont visibles à ce jour dans la commune de Souk El Had, pour témoigner des atrocités commises par l'armée coloniale française contre les algériens. Créé en 1956, ce camp accueillait jusqu'à 200 détenus, sur une superficie de 5000 m2, selon le directeur des moudjahidine. La torture des détenus était pratiquée sous l'autorité du responsable du camp, le commandant Skerfon, secondé dans son ignoble tâche par le lieutenant Montasse, en plus d'un nombre de harkis et d'un groupe de parachutistes assurant une surveillance étroite des lieux. Brûlures par le feu, ingurgitation d'eau savonneuse, électrocution, planches à clous étaient le lot quotidien des moudjahidine du Front de libération national (FLN) et de tout civil suspecté de collaborer avec eux, des tortures interdites à l'échelle internationale et pratiquées impunément par les soldats de la France coloniale.

« MOIS DU THÉÂTRE »

Alger ouvre avec la générale de la pièce «El-Mouhtached»

« Le mois du Théâtre », organisé dans le cadre de la célébration du soixantième anniversaire de l'Indépendance, s'est ouvert, lundi soir à Alger, avec la générale d'El Mouhtached (le camp), une pièce de théâtre engagée, qui met à nu les politiques mensongères de l'administration coloniale française à l'égard du peuple algérien.

Accueilli au Théâtre national Mahieddine-Bachtarzi (TNA), le spectacle s'est déroulé en présence de la ministre de la Culture Soraya Mouloudji, du conseiller auprès du président de la République, chargé de la Culture et de l'Audiovisuel, Ahmed Rachedi, ainsi qu'une délégation mixte de chercheurs et universitaires algériens et étrangers qui participent au colloque sur la « Résistance culturelle en Algérie durant la Guerre de libération ».

« Très honorée de donner le coup d'envoi du Mois du Théâtre, une manifestation culturelle qui consacre davantage l'entretien de la mémoire de notre histoire révolutionnaire par la plume du quatrième Art », a déclaré la ministre de la Culture et des Arts. Conçue, sur un texte de Djallel Khechab, par Sifeddine Bandar, le plus jeune des 16 metteurs en scène qui animent ce cycle dédié aux célébrations du 60e anniversaire de l'indépendance, la pièce El Mouhtached a été présentée devant un public nombreux. D'une durée de 65 mn, le spectacle raconte les événements d'une des innombrables tragédies lâchement perpétrées par le colonialisme barbare à l'encontre des populations civiles et sans défense. Dans un Douar de la région des Aurès, les villageois de ce microcosme social, vivaient au rythme des promesses non-tenues par l'occupant français qui avait alors adopté la politique du mensonge et de la diversion, après avoir mobilisé, de force, les jeunes algériens pour les envoyer au front dans des conflits qui ne les concernaient pas.

Histoire où tous les personnages sont héros, El Mouhtached est un bel exemple de résilience devant l'injustice et la forfaiture, après avoir décidé du siège, au fil barbelé, du village, réduisant l'existence de ses autochtones en de simples données numériques. Brillamment rendue par, Abel Bouchema, Toufik Rabhi, Laïd Benamara, Hakim Benkhaled, Yousra Manar, Hana Chefrour, Haroun Errachid Reghis, la densité du propos dans la



trame a tenu le public en haleine, suscitant en lui de belles réactions d'adhésion aux différentes émotions exprimées.

La scénographie, œuvre du grand poète

des espaces, Abderrahmane Zaboubi, récemment nommé à la tête du Théâtre régional Kateb-Yacine de Tizi-Ouzou, a restitué les atmosphères du siège et des atteintes aux libertés de circuler, appuyées par un éclairage intense, judicieusement orienté dans une géométrie des lumières, hautement esthétique.

De même pour la bande son, signée Abdeladim Khomri, qui a choisi de faire apparaître la dimension autochtone du spectacle, par opposition à l'esprit d'occupation, avec des pièces aux cadences et aux mélodies entièrement conçues dans le genre chaoui.

Très applaudis par le public, les comédiens ont su porter la densité du texte, occupant tous les espaces de la scène dans un rythme soutenu aux échanges intenses. La pièce de théâtre, El Mouhtached est produite par le Théâtre régional Mustapha-Kateb de Souk Ahras, en collaboration avec le Tna et l'Institut supérieur des métiers des arts du spectacle et de l'audiovisuel (Ismas).

Seize pièces de théâtre, produites dans le cadre du programme « Le mois du théâtre », sont présentées au public à Alger et dans plusieurs wilayas du pays. Le mois du Théâtre se poursuit au Tna, avec au programme de ce mardi, le spectacle El Assifa (la tempête), du Théâtre régional d'Oum El Bouaghi

M.Dj.

TRAFIC DE PIÈCES ARCHÉOLOGIQUES

269 pièces de monnaie ancienne récupérées

Les éléments de la sûreté de wilaya de Skikda ont mis un terme, cette semaine, à l'activité de deux individus versés dans la contrebande et le recèle de pièces archéologiques, et récupéré 269 pièces de monnaies ancienne, indique, lundi, un communiqué des mêmes services.

Exécutée par la brigade économique et financière relevant du service de la Police judiciaire, l'opération fait suite à l'exploitation d'informations faisant état d'un individu sur le point de vendre des pièces archéologiques de tailles et de formes différentes, d'une grande valeur historique". Les investigations menées par les enquêteurs du Service, sous le contrôle du parquet com-



pétent, ont permis d'identifier le principal mis en cause (53 ans) et de l'arrêter en flagrant délit à El Harrouch (Skikda), et de récupérer (11) pièces historiques qui était en sa possession", précise la même source. L'enquête avec

le suspect a permis de "localiser l'endroit où il cachait d'autres pièces, figures et statues, au niveau de la cave de son immeuble de résidence à El Harrouch (Skikda). Le reste des pièces ont été retrouvées après l'opération

de fouille". Les investigations techniques ont permis d'identifier son partenaire (33ans), originaire de la wilaya de Mila, arrêté par la suite". L'affaire s'est soldée par la saisie et la récupération de 269 pièces de monnaie ancienne d'une grande valeur, 20 pièces en pierre et en métal, des figures et des statues de tailles et de formes différentes, ainsi qu'un flacon de 250 ml de mercure.

Le suspect a été présenté devant le procureur de la République près le tribunal d'El Harrouch (Skikda), le 1 juin 2023 pour "mise en vente de propriétés intellectuelles classées, possession et dissimulation de produits sensibles et interdits".

M.Dj./Rad.

République Algérienne Démocratique et Populaire

Wilaya : Médèa
Daira : Ain Boucif
Commune : Ain Boucif

NIF : 098426045020826.

Annonce d'appel des offres ouvert avec exigence de capacités minimales n° 01/2023.
Relancement de procédure suite à l'annulation de la procédure conformément à l'article 82 du décret présidentiel 15/247 du 15 septembre 2015 portant réglementation des marchés publics et des délégations de service public.

Le président de l'Assemblée populaire communale d'Ain Boucif

Annonce

Demande d'appel d'offres ouvert avec exigence de capacités minimales pour la réalisations du projet suivant :

Réhabilitation du chemin reliant RN 60A Ain diss - elfaïdja sur 1.8 KM

Les soumissionnaires titulaires du 3^{ème} degré et plus, activité principale travaux publics désirant participer à l'appel d'offres, peuvent se rapprocher de la commune d'Ain Boucif : (Bureau des marchés) afin de retirer le cahier de charge en contre partie du paiement de 5.000.00 DA auprès le trésorier intercommunal.

Les offres sont composées du dossier de la candidature, une offre technique et une offre financière.

Le dossier de la candidature, l'offre technique et une l'offre financière sont mis dans des enveloppes bien fermées séparées portant chacune la raison sociale ou le nom de l'entreprise ainsi que la référence de l'appel d'offres et son sujet, portant également la mention de « dossier de candidature » « offre technique » « offre financière » selon le cas. Ces enveloppes doivent être également mises chacune dans une autre enveloppe bien fermée portant la mention suivante :

« à n'être ouvert que par la commission chargé de l'ouverture des plis et l'évaluation des offres » - appel d'offres ouvert sous avec les conditions des capacités minimales n° 01/2023 »

Réhabilitation du chemin reliant RN 60A Ain diss - elfaïdja sur 1.8 KM

Les documents requis seront déposés auprès du président de l'assemblée populaire de la commune d'Ain Boucif (bureau des marchés) dans un délai de 21 jours au plus tard à partir de la première publication de cette annonce dans les journaux nationaux avant 11 h00 du dernier jour de dépôt des plis.

1- Premier pli Dossier à fournir :

- Déclaration de candidature incluant les informations suivantes :
 - Un casier judiciaire (3 mois de validité) portant la mention (Néant).
 - NIF - registre de commerce électronique conforme à l'activité
 - Attestation des instances d'assurance : (CASNOS - CACOBATH - CNAS) en cours de validité à l'ouverture des plis.
 - Un extrait de rôles purifié (jissu avant 03 mois).
 - Attestation de dépôt des comptes sociaux de l'année 2022 « pour les entreprises ».
 - > Déclaration de probité, dûment rempli, paraphé et signé.
 - > Copie du statut de la société légalisé par le notaire
 - > Documents relatifs aux délégations permettant aux personnes d'engager l'entreprise.
 - Attestation de la qualification et la classification professionnelles en cours de validité à l'ouverture des plis - troisième degré ou plus de l'activité principale travaux publics)
 - > Les capacités financières justifiées par le bilan financier ou les références bancaires « copies des bilans des 2020- 2021 - 2022- approuvés par les services des impôts.
 - > Capacités techniques : attestation de la bonne exécution des projets réalisés par les souscripteurs , signée par les divers services contractants avec le soumissionnaires comportant l'année de la réalisation, le montant, la dénomination du projet, pour les trois dernières années - 2020 - 2021 - 2022
 - Présentation de la liste des équipements et des divers potentialités matérielles, avec les documents y justifiants : présentation de la carte grise avec le certificat d'assurance en cours de validité (copie). Et présentation d'un procès verbal de constatation de la part d'un huissier de justice en ce qui concerne le reste du matériel pour l'année 2023.

- Présentation de l'attestation de déclaration de l'assurance sociale pour les ouvriers et les cadres dans un délai d'un mois ou de 03 mois au plus tard selon le cas. (attestation d'affiliation à la CNAS) avec la présentation des diplômes des cadres de l'entreprise (les ingénieurs et les techniciens supérieurs) .
- Un document délivré par les services d'impôts justifiant le système d'imposition appliqué sur le soumissionnaire C20 .

2- Deuxième pli (l'offre technique) comporte ce qui suit :

- Déclaration de souscription, rempli, paraphé et signé et daté.
- Cahier des instructions destinées aux souscripteurs rempli, paraphé, daté et signé, et portant également la mention « lu et approuvé » écrite à la main.
- Cahier des conditions administratives générales rempli, paraphé, daté et signé, et portant également la mention « lu et approuvé » écrite à la main.
- Cahier des conditions spéciales rempli , paraphé, daté et signé, et portant également la mention « lu et approuvé » écrite à la main.
- Cahier des prescriptions techniques communs signé, paraphé et daté.
- Mémoire technique justificatif rempli, paraphé, daté et signé
- Calendrier des délais d'exécution, signé, paraphé et daté et conforme aux délais de réalisation.

3- Troisième pli : (l'offre financière), comporte ce qui suit :

- 1 - Lettre d'engagement de l'offre signée, paraphée et datée.
- 2 - Tableau des prix unitaires signé, paraphé et daté.
- 3 - Identification des prix unitaires signé, paraphé et daté.
- 4 - Devis quantitatif et estimatif signé, paraphé et daté.

Durée de la préparation des offres et lieu d'ouvertures des offres

- Durée de la préparation des offres : limitée à 21 jours à compter de la date de leur publication dans les journaux nationaux
- Date et heure de la réception des offres : de huit heures (08 :00) à (11 :00) du dernier jour du délai de préparation des offres. Dans le cas où ce délai correspondrait à un jour férié, il sera prolongé au jour ouvrable suivant à la même heure susmentionnée.
- Date et lieu d'ouverture des plis : (11 :00 du dernier jour du délai de préparation des offres à la salle des réunions au siège de la commune d'Ain Boucif. Ceci est considéré comme une invitation pour les soumissionnaires. Ces derniers seront tenus de leurs offres pour une durée de 03 mois à partir du dernier délai des dépôts des offres.

NB : conformément à l'article 69 du décret présidentiel 15/247, seul le titulaire du marché sera demandé de présenter les documents justifiant les informations comprises dans la déclaration de souscription, dans un délai de 10 jours de la notification avant la déclaration de l'attribution provisoire.

Le président de l'assemblée populaire communale

L'EXPRESS DU 08/06/2023

ANEP : N° 2316014310

L'EXPRESSDZ®

Pour toutes vos annonces publicitaires, anniversaires, félicitations...
Contactez le service pub au numéro de téléphone/ fax : **023.70.99.92**

Ou adressez-vous au Service pub : sis à la maison de la presse Abdelkader Safir, 02 Rue Farid Zouiouache, Kouba, Alger

E-mail : redaction.mehdaoui1969@gmail.com

Suivez-nous sur : www.lexpressquotidien.dz
Ou sur notre page Facebook : L'EXPRESSDZ

REPUBLIQUE ALGERIENNE DEMOCRATIQUE ET POPULAIRE MINISTERE DE LA JUSTICE

COUR DE BISKRA
NUMÉRO D'IDENTIFICATION FISCALE 0974407019000242

AVIS D'ATTRIBUTION PROVISOIRE DE MARCHÉ

Conformément aux dispositions des articles 65 et 82 du décret présidentiel n°15-247 du 16 septembre 2015 portant réglementation des marchés publics et des délégations de service public, la cour de biskra, publie les résultats de l'appel d'offres national ouvert avec exigence de capacités minimales n°01/2023 se rapportant à Réalisation des travaux de sécurisation (électricité et étanchéité) au profit de la cour de biskra et ses tribunaux (Ouled Djallal et Sidi Okba), publié dans le quotidien sawtalahrar N° 7574 DU 20/03/2023 Et L'EXPRESS N° 2316007057 DU 20/03/2023.

A l'issue de la procédure d'évaluation des offres techniques et financières effectuée par la commission d'ouverture des plis et d'évaluation des offres, le(s) marché(s) est (ont été) attribué(s) provisoirement selon le tableau ci-dessous :

LOTS	SOUSSIONNAIRE	NUMÉRO D'IDENTIFICATION FISCALE	Evaluation technique	MONTANT (DA/TTTC)	Observation
LOT N°01 : Travaux de sécurisation (étanchéité) au profit Tribunal Ouled Djellal.	Enterprise Travaux de Construction das ses différentes étapes Djallouli Hichem Biskra.	177070102821284	34/70	3 220 854,00	mieux disant
LOT N°02 : Travaux de sécurisation (étanchéité) au profit Tribunal Sidi Okba.	Enterprise Travaux de Construction das ses différentes étapes Djerarda Nouri Biskra	1969280200231	53,67/70	7 313 364,32	mieux disant
LOT N°03 : Travaux de sécurisation (électricité) au profit Cour de Biskra.	Enterprise Travaux de Construction das ses différentes étapes Mellah Walid Batna	182050104539198	39/70	2 651 320,00	mieux disant

Les soumissionnaires intéressés de prendre connaissance des résultats détaillés de l'évaluation de leurs offres techniques et financières sont invités à se rapprocher de la cour de biskra, Bureau du Secrétaire général, sis- au plus tard trois (03) jours à compter du premier jour de publication de l'attribution provisoire du marché. Tout soumissionnaire contestant le choix opéré par le service contractant peut introduire un recours auprès du président de la Commission de wilaya des Marchés sis au wilaya de biskra, dans un délai de Dix (10) jours à compter de la première publication du présent avis dans l'un des quotidiens nationaux ou dans le BOMOP. Si le dixième jour coïncide avec un jour férié ou un jour de repos légal, la date limite pour introduire le recours est prorogée au jour ouvrable suivant.

L'EXPRESS DU 08/06/2023

ANEP : N° 2316014326

REVIREMENT

LA TURQUIE BLOQUE LES EXPORTATIONS VERS LA RUSSIE DE BIENS SOUMIS AUX SANCTIONS OCCIDENTALES

Porte dérobée permettant à Moscou de contourner les sanctions internationales, la Turquie vient de durcir discrètement sa politique douanière, le régime d'Erdogan craignant des sanctions occidentales qui affecteraient l'économie du pays à l'approche d'élections cruciales. La nouvelle s'est répandue à bas bruit. Elle est pourtant d'importance. Depuis le début du mois de mars, les douaniers turcs ont commencé à interdire l'exportation vers la Russie des produits concernés par les sanctions occidentales contre Moscou. Depuis l'invasion de l'Ukraine il y a plus d'un an, la Turquie était devenue une des portes d'entrée privilégiées pour Moscou afin d'échapper aux sanctions internationales. En provenance d'Asie mais surtout d'Europe, les produits transitaient ainsi par les ports turcs avant de traverser la mer Noire vers les côtes russes. Une situation régulièrement dénoncée par les Occidentaux, qui craignaient qu'elle ne facilite l'approvisionnement de la Russie en éléments cruciaux pour son économie ou même en produits civils susceptibles d'être détournés pour un usage militaire dans le conflit contre l'Ukraine. L'interdiction pourrait concerner non seulement les biens en transit dans les ports turcs mais aussi ceux qui, venus d'Europe, seraient d'abord importés en Turquie puis envoyés vers la Russie, s'inquiète Mustafa Boyacioglu, courtier en douane turc interrogé par Bloomberg.

Par **Courrier International**

VU D'ISRAËL

AVEC LE RAPPROCHEMENT IRANO-SAUDIEN, "LE RÊVE D'ISRAËL VIENT DE SE BRISER"

Le rétablissement des relations diplomatiques entre l'Iran et l'Arabie saoudite est un message de Riyad à destination des États-Unis et de l'État hébreu, selon la presse israélienne, qui se pose la question : se dirige-t-on vers une redistribution des cartes au Moyen-Orient ? Ce 10 mars, la diplomatie chinoise a frappé un grand coup en officialisant un accord conclu à Pékin sur le rétablissement des relations diplomatiques entre l'Iran et l'Arabie saoudite, après sept ans de rupture. Cet accord constitue-t-il un tournant géopolitique majeur pour Israël ? L'analyste Moyen-Orient du quotidien israélien Ha'Aretz, Zvi Bar'el, en est persuadé : cet accord "est susceptible de redessiner la carte du Moyen-Orient et aura des répercussions mondiales". "Le rêve d'Israël de former une alliance arabe sunnite face à l'Iran et son 'croissant chiite' vient de se briser. Cet accord [...] confère à l'Iran la légitimité dont il a tant besoin dans le monde arabe et pourrait conduire à d'autres accords avec des États arabes comme l'Égypte [...] voire, qui sait, déboucher sur une reprise des négociations pour sauver l'accord international sur le nucléaire iranien." Même s'il ne croit pas, pour le moment, en la durabilité du rapprochement irano-saoudien, le chroniqueur Ron Ben Yishai estime, dans le Yediot Aharonot, qu'il ne faut voir, à court terme, dans cet accord qu'un signal lancé par les Saoudiens aux Américains et, indirectement, aux Israéliens.

Ha'Aretz, quotidien israélien

ALGÉRIE-FRANCE :

La droite française veut l'abrogation de l'accord de 1968 sur l'immigration

L'accord facilite l'entrée en France des Algériens et offre des avantages pour les ressortissants algériens qui s'installent dans l'Hexagone.



La droite française relance le débat sur l'accord franco-algérien de 1968 sur l'immigration qui donne des avantages aux ressortissants algériens dans le pays. Plusieurs acteurs de ce courant politique relancent la campagne pour l'abrogation de cet accord. La dernière intervention dans ce sens est celle de l'ancien Premier ministre d'Emmanuel Macron (mai 2017-juillet 2020) Édouard Philippe. Dans un entretien paru dans L'Express, Philippe a noté une « particularité nette » en faveur des immigrés algériens, estimant qu'« aucun ressortissant d'un autre État ne bénéficie de tels avantages ». « Cet accord détermine complètement le droit applicable à l'entrée et au séjour des ressortissants algé-

riens, avec des stipulations qui sont beaucoup plus favorables que le droit commun. C'est une particularité très nette. Aucun ressortissant d'un autre État ne bénéficie de tels avantages », a-t-il déclaré. Et d'ajouter : « Bien entendu, il y a des relations historiques extrêmement puissantes entre la France et l'Algérie, mais le maintien aujourd'hui d'un tel dispositif avec un pays avec lequel nous entretenons des relations compliquées ne me paraît plus justifié ». Pour lui, il s'agit d'une « immigration du fait accompli », affirmant également que « depuis le début des années 2000, l'augmentation de la population française est de 9 % tandis que le nombre d'étrangers a augmenté de 53 % ». Avant Édouard Philippe, l'estocade

contre les accords de 1968 a été portée par un ancien ambassadeur de France à Alger, Xavier Driencourt. Dans une interview au magazine Le Point en mai dernier, le diplomate français a appelé les autorités du pays « à annuler l'accord, même s'il faut aller au clash avec l'Algérie ». N'excluant pas une réaction de l'Algérie « à une telle décision par la rupture pure et simple des relations diplomatiques avec Paris, Xavier Driencourt a estimé nécessaire que la France franchise un tel pas ». Toujours au mois de mai dernier, les responsables du parti Les Républicains, dont le président Éric Ciotti, ont proposé d'amender la Constitution « pour mettre fin à la primauté de la législation européenne et les accords inter-

nationaux sur les lois françaises », en citant l'accord de 1968 avec l'Algérie. Pour les autorités algériennes, il n'est pas question de revenir sur l'accord. Dans sa dernière interview accordée en décembre dernier, au quotidien français Le Figaro, le président algérien, Abdelmadjid Tebboune, a soutenu que « ce texte doit être respecté, du moins tant qu'il est en vigueur ». Pour rappel, l'accord a été signé en 1968, six ans après l'indépendance de l'Algérie, pour régir la mobilité entre les deux pays et les conditions de séjour des ressortissants algériens en France, afin de combler la situation de vide juridique laissée par l'indépendance de l'Algérie en 1962. Par **L'Express.fr/média français**

Les trains de la Deutsche Bahn : symboles de «ce qui ne tourne plus rond» en Allemagne

Retards, wagons surchargés, sous-investissements... Autrefois connue pour sa ponctualité, la compagnie ferroviaire allemande Deutsche Bahn est désormais célèbre pour ses dysfonctionnements. Le journal conservateur "Cicero" se penche sur cette crise du chemin de fer sans précédent. L'Allemagne a longtemps eu la réputation d'être un pays "certes à la population un peu ennuyeuse et tatillonne", mais où "tout fonctionne à merveille, ou presque". Et il en allait de même de sa compagnie de chemin de fer publique, la Deutsche Bahn. À tel point que, dans les années 1990, "on pouvait quasiment régler sa montre sur l'arrivée des trains". "Mais cette époque est révolue depuis belle lurette, commente le journal conservateur Cicero, dans son édition de mars 2023. La Deutsche Bahn est aujourd'hui l'exemple type de ce qui ne tourne plus rond dans ce pays." Le terme Deutschlandtempo ["vitesse allemande"] a récemment été employé par le chancelier social-démocrate Olaf Scholz

pour mettre en avant la vitesse avec laquelle des terminaux de gaz liquéfié avaient été construits sur la côte allemande, après l'invasion de l'Ukraine et l'arrêt des livraisons de gaz russe via les gazoducs Nord Stream. Mais pour le titre berlinois La ponctualité n'a cessé de se dégrader [sur l'ensemble du réseau national] au cours des dix dernières années, chutant de 80 % à 60 %, affirme le magazine, citant une étude datant de 2022. L'an dernier, plus d'un tiers des trains à grande vitesse sont arrivés en retard. En cause : l'état de certaines voies, qui empêche les trains de rouler au-dessus de 100 km/h sur certains tronçons.

UN SUJET HAUTEMENT POLITIQUE

La Deutsche Bahn est critiquée pour ses nombreux retards, mais aussi pour ses wagons surchargés et pour le manque de correspondances proposées dans les gares allemandes. Même l'avance de l'Allemagne sur le dossier des trains à hydrogène n'arrive pas à faire oublier ses ratés. Outre-Rhin,

"quand on monte dans un train, il faut être prêt à vivre une véritable aventure". Dans le même temps, la question des transports en commun est devenue un sujet hautement politique, dans une Allemagne qui cherche à amorcer sa transition énergétique et à privilégier les moyens de transport verts. "Et c'est justement là que les ennuis ont commencé."

Le mensuel, orienté à droite, voit par exemple l'expérimentation d'un passe transport à 9 euros par mois, durant l'été 2022, comme une "mesure populiste" qui a provoqué un "engorgement dramatique" des lignes ferroviaires.

Il regrette aussi le manque d'investissements pour développer le trafic dans les zones rurales. "Depuis quinze ans, l'état du réseau ferroviaire ne cesse de se dégrader, alors que de plus en plus de voix s'élèvent pour réclamer son développement, commente-t-il. C'est là tout le paradoxe du train allemand."

Par le Cicero, journal conservateur

MOTS CROISÉS

	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11
1											
2											
3			■			■					
4									■		
5				■			■				
6			■		■			■			
7		■			■						
8										■	
9						■					

Horizontalement

- 1- Personne qui exerce la médecine des animaux.
- 2- Qui se rapportent aux animaux. 3- Plante à fleurs jaunes - Première note de musique - Montrer sa joie.
- 4- Propos frivoles.
- 5- Fait fondre dans la bouche - Fin d'infinif - Mèche de cheveux rebelles. 6- Suit le printemps - Fils de Jacob - Ensemble de douze mois. 7- Largeur d'une étoffe - Service national - Dispositif d'écluse.
- 8- Relatives à la fabrication de lunettes.
- 9- Qui produit l'érosion - Boîte à lunettes.

Verticalement

- 1- Ensemble des récipients qui servent à présenter la nourriture et à manger. 2- Personne qui pratique l'envoûtement. 3- Pari sur l'arrivée des trois premiers chevaux - Nord-ouest. 4- Etat-major - Participe passé de naître - A lui. 5- Grand bassin dans un port - Préfixe marquant une opposition.
- 6- Esclaves d'Etat à Sparte - Egouttoir à bouteilles.
- 7- Conjonction négative - Arrêt provisoire des combats pendant une guerre.
- 8- Où l'air circule - Qui se produit peu souvent.
- 9- Produit de belles couleurs - Clair et précis.
- 10- Partie de parer - Qui a un gros ventre.
- 11- Alcaoïde de la fève de Calabar.

4FOISQUATRE

Retrouvez sans vous aider du dictionnaire, la bonne orthographe des mots suivants par quatre propositions que nous vous soumettons en barrant les trois mots qui sont faux.

Eberllué Eberlué Ebberlué Ebélué	Annoblissement Anoblissement Anoblissement Anaoblissement
.Noirssissement Noircissement Noircissement Noircicement	Ankilose Ankyloze Ankkylose Ankylose

SOLUTIONS DES JEUX PRECEDENTS

MOTS CROISÉS

HORIZONTALLEMENT
 1- BATNA - INNE 2- IRE - VILAIN 3- ETRIER - GEL 4- NE - VRAIE - I 5- RARE - BUEE
 6- SEME - VERT 7- C - ESTER - UN 8- ION - ETENDU 9- ETALAI - OIE 10- RAIE - RAMEE

VERTICALEMENT
 1- BIEN - SCIER 2- ARTERE - OTA 3- TER - AMENAI 4- N - IVRES - LE 5- AVERE - TEA
 6- IRA - VETIR 7- IL - IBERE - A 8- NAGEUR - NOM 9- NIE - ETUDIE 10- ENLIE - NUÉE.

MOTS FLECHES

HORIZONTALLEMENT
 ARTICULER - ORGANISE - AMOURETTE - UNIS - RER - GLAS - SES - GNOMES - RATIER
 - EU - SELS - HISSE - TES - OU - SLAVE - INTITULES.

VERTICALEMENT
 PROMULGATION - TRONANT - SUT - AIGUISOIRS - CARS - ME - EST - DUNE - SERS - LU
 - LITRES - ETAL - RESTES - ELEVE - REER - RUSSES.

4 FOIS QUATRE

Curatif - Dédommagement - Gamelle - Télépathie

BIFFE-TOUT

ABATTU

MOTS FLÉCHÉS NEUFSURDOUZE

ECRIT CORDIAL	ELLE A SES CAPRICES BEAUX OISEAUX	CÔTÉ D'UN NAVIRE S'ÉCHAPPA (S')	RACONTA IVRE	ARTICLE PLURIEL
DE TRAVERS (DE) PAROLES CONFUSES		SOMMEILLE ELLES CHASSENT LE DOUTE		TERRITOIRE D'ÉVÊQUE
DU SQUELETTE MERCURE	A TRAVERS CONDUIT AU LOIN		ADVERSAIRE BRILLE	
R, PLUS INFINITIF AVIRONS		DOCTEUR ABRÉGÉ		ADMINISTRÉE
			MOI INSTRUMENT DE MUSIQUE	
JEU HIPPIQUE L'ENSEMBLE DES CHEVEUX		PRÉNOM DE GUINNESS INFINITIF		
MANQUES D'ÉNERGIE OUVERTES				
		ENLEVÉE		

Le dernier MOT

Les lettres non utilisées serviront à former le mot dont la définition est ci-dessous

En 9 lettres :
Comme une certaine pierre

E	C	N	O	P	R	N	O	I	M	A	C	M	A	I	S	O	N
S	P	A	E	T	I	T	E	U	Q	I	R	B	B	T	P	Z	S
S	C	R	L	M	L	E	R	P	E	C	G	J	A	R	D	I	N
E	A	R	E	S	O	P	R	T	S	R	A	T	T	O	B	R	O
N	L	H	T	U	P	C	U	R	E	A	U	R	I	U	P	C	G
I	C	E	S	E	V	O	O	N	E	E	J	V	R	L	C	O	R
F	A	C	L	A	V	E	A	U	P	U	I	E	A	E	E	N	A
R	I	B	R	A	E	T	E	E	L	E	S	T	Y	R	E	P	J
E	R	L	L	I	B	S	E	C	H	E	R	E	E	E	G	O	E
V	E	E	T	P	S	M	S	C	A	E	U	I	L	E	R	I	T
A	U	U	E	U	A	T	O	I	G	I	T	A	D	A	L	D	U
R	N	E	A	C	A	R	A	T	T	A	L	I	I	O	R	S	O
G	B	F	D	E	L	F	O	L	M	A	L	L	P	H	T	G	R
R	L	O	E	A	I	A	E	I	Y	O	B	E	O	R	N	E	E
I	O	U	N	N	C	U	T	D	S	R	S	S	T	U	I	E	M
S	C	C	I	Y	T	A	I	L	L	E	E	G	A	L	E	S	M
E	E	E	E	R	X	E	F	O	R	M	E	B	N	O	I	R	E
R	R	I	C	H	E	P	A	T	I	T	E	E	S	P	Y	G	G

- | | | | | |
|----------|---------|----------|-----------|---------|
| AETITE | CRISTAL | GRAVURE | NOIRE | ROULER |
| BATIR | DEFAUT | GRENAT | ONYX | ROUTE |
| BATISSE | ECLAT | CRISE | PAROI | RUBIS |
| BERYL | EGALE | GYPSE | PERIDOT | SOLIDE |
| BLEUE | ENLIER | HEPATITE | PESER | STATUE |
| BLOC | EPREUVE | JARDIN | PIERREUSE | STELE |
| BRIQUET | FACADE | JARGON | PLATRE | TAILLEE |
| CAILLOU | FAUSSE | JASPE | POIDS | TOMBALE |
| CALCAIRE | FENTE | JETER | POLIE | UN |
| CAMEE | FINESSE | LANCER | POLIR | VALEUR |
| CAMION | FINIE | LARGE | PONCE | VOUTE |
| CARREE | FORME | LUIRE | POSER | ZIRCON |
| CHEMIN | GALET | MAISON | PRISE | |
| CLAVEAU | GEMME | MATIERE | RICHE | |
| COULEUR | GRAVER | MENHIR | ROCHE | |

L'ALGÉRIE Y PREND PART

L'Algérie prendra part à la 10^e édition du Forum des hommes d'affaires arabo-chinois qui se tiendra les 11 et 12 juin en Arabie saoudite. Dans un communiqué publié sur son site web, la Chambre algérienne de commerce et d'industrie (Caci) a indiqué qu'en marge de cette rencontre, se tiendra égale-

ment la 8^e édition du Symposium sur l'investissement. Et d'expliquer : « Cet événement, organisé par le ministère de l'Investissement du Royaume d'Arabie saoudite et le Conseil chinois pour le développement du commerce international (CCPIT), en collaboration avec la Ligue des Etats

arabes et l'Union des chambres de commerce arabes, aura pour thème : « la coopération pour la prospérité ». Le but recherché est de « renforcer les relations commerciales et de promouvoir la coopération économique et d'investissement entre la Chine et les pays arabes », explique la Caci.



Alger 23°
Constantine 21°
Oran 22°
Ouargla 29°

16

FADJR	DOHR	ASR	MAGHREB	ISHA
03:34	12:46	16:37	20:03	21:46

L'EXPRESS

QUOTIDIEN NATIONAL D'INFORMATION // JEUDI 8 JUIN 2023 // N°575 // PRIX 20 DA

ANP

Saisie de quatre quintaux de kif

Des tentatives d'introduction de plus de quatre quintaux de kif traité via les frontières avec le Maroc ont été mises en échec, alors que 46 narcotrafiquants ont été arrêtés et plus de 400.000 comprimés psychotropes saisis dans des opérations menées par des détachements combinés de l'Armée nationale populaire (ANP), en coordination avec les différents services de sécurité, durant la période du 31 mai au 6 juin, indique un bilan opérationnel publié hier par le ministère de la Défense nationale (MDN).

« Dans le cadre de la lutte contre la criminalité organisée et en continuité des efforts soutenus visant à contrecarrer le fléau du narcotrafic dans notre pays, des détachements combinés de l'ANP ont intercepté, en coordination avec les différents services de sécurité lors d'opérations exécutées à travers les Régions mili-



itaires, 46 narcotrafiquants et mis en échec des tentatives d'introduction de 4 quintaux et 1 kilogramme de kif traité provenant des frontières avec le Maroc, et saisi 417 005 comprimés psychotropes », note la même source.

Dans le cadre de la lutte antiterroriste, des détachements de l'Armée nationale populaire « ont arrêté 13 éléments de soutien aux groupes terroristes dans différentes opérations ». A Tamanrasset, Bordj Badji Mokhtar, Djanet et Tindouf, des détachements de l'ANP « ont arrêté 312 individus et saisi 32 véhicules, 341 groupes électrogènes,

215 marteaux piqueurs, 7 détecteurs de métaux, 136 quintaux de mélange d'or brut et de pierres, ainsi que des quantités d'explosifs, d'outils de détonation et d'équipements utilisés dans des opérations d'orpaillage illicite », ajoute le bilan. Selon la même source, « 26 autres individus ont été arrêtés et 3 pistolets mitrailleurs de type Kalachnikov, 19 fusils de chasse, des quantités de denrées alimentaires destinées à la contrebande et la spéculation s'élevant à 125 tonnes, en sus de 109 quintaux de tabacs ont été saisis lors d'opérations distinctes à travers le territoire national ». De même, les Garde-

frontières « ont déjoué, en coordination avec les services de la Gendarmerie nationale et des Douanes, des tentatives de contrebande de quantités de carburants s'élevant à 72 716 litres à Tébessa, Souk Ahras, El-Tarf, Tamanrasset et Bordj Badji Mokhtar ». Par ailleurs, les Garde-côtes « ont déjoué, au niveau de nos côtes nationales, des tentatives d'émigration clandestine et ont procédé au sauvetage de 256 individus à bord d'embarcations de construction artisanale, alors que 155 immigrants clandestins de différentes nationalités ont été arrêtés à travers le territoire national ». Ces opérations exécutées par des unités et des détachements de l'ANP, dans la dynamique des efforts soutenus de la lutte antiterroriste et contre la criminalité organisée multiforme, « ont abouti à des résultats de qualité qui reflètent le haut professionnalisme, la vigilance et la disponibilité permanente de nos Forces armées à travers tout le territoire national », conclut le bilan du MDN.

R.N.

L'ALGÉRIE, CAPITALE DE LA CULTURE SPORTIVE

Dans un communiqué diffusé hier sur son site internet, l'Union arabe pour la culture sportive (ASCA) a annoncé l'attribution à l'Algérie du titre de capitale de la culture sportive pour l'année 2023. « Cette distinction est le résultat des efforts déployés par le pays pour promouvoir la culture sportive. Cela reflète aussi le rôle essentiel joué par l'Algérie pour la relance des jeux sportifs arabes après douze années d'absence. Le pays a également assuré la réussite de l'organisation des éditions du Championnat d'Afrique des nations (CHAN 2023), de la CAN U 17 et des Jeux méditerranéens 2022 tenus en Algérie.

Y.B.

ALEJANDRO ALVAREZ, COORDONNATEUR RÉSIDENT DES NATIONS UNIES EN ALGÉRIE :

« AVEC L'ÉLECTION DE L'ALGÉRIE AU CONSEIL DE SÉCURITÉ, LE MULTILATÉRALISME A GAGNÉ UN ALLIÉ DE TAILLE »

Le Coordonnateur résident des Nations unies en Algérie, Alejandro Alvarez, a félicité l'Algérie pour son élection comme membre non permanent au Conseil de sécurité, affirmant que le multilatéralisme avait gagné un « allié de taille ». « Félicitations à l'Algérie pour son élection en tant que membre du Conseil de sécurité des Nations unies pour la période 2024-2025 », a réagi le diplomate argentin. « Le multilatéralisme gagne un allié de taille », a-t-il encore ajouté.

APS

STATUT DE L'AUTO-ENTREPRENEUR : Sept domaines d'activités éligibles

La liste des activités éligibles au statut de l'auto-entrepreneur comprend sept domaines d'activités exercées à titre individuel, fixées par un décret exécutif publié au Journal officiel (JO) n°37 dans lequel deux autres textes portant sur l'Agence nationale de l'auto-entrepreneur ainsi que la carte de l'auto-entrepreneur ont été publiés. Il s'agit du décret exécutif n° 23-197, signé le 25 mai dernier par le Premier ministre, Aïmene Benabderrahmane, fixant la liste des activités éligibles au statut de l'auto-entrepreneur et les modalités d'inscription au registre national de l'auto-entrepreneur. En vertu de ce décret, la liste des activités est organisée en sept domaines d'activités, qui comprend le domaine du conseil, l'expertise et de la formation, le secteur des services numériques et activités

connexes, les prestations à domicile, les services à la personne, les services de loisirs et de récréation, les services aux entreprises, ainsi que les services culturels, de communication et d'audiovisuel. Sont exclues de la liste de ces activités, les professions libérales, les professions et les activités réglementées et artisanales, est-il mentionné dans ce texte, qui précise que pour chaque activité, un code numérique est attribué. Ainsi, la personne effectuant son inscription au registre national de l'auto-entrepreneur est tenue d'utiliser, obligatoirement, la liste des activités de référence, stipule le décret, ajoutant que cette liste est fixée et mise à jour par arrêté du ministre chargé des start-up après avis du comité des activités de l'auto-entrepreneur. Le comité chargé des activités de

l'auto-entrepreneur est présidé par le ministre chargé des start-up ou son représentant et compte parmi ses membres des représentants de plusieurs départements ministériels et deux experts du domaine de l'entrepreneuriat et en nouvelles technologies et en numérisation. La personne intéressée par le statut de l'auto-entrepreneur, de nationalité algérienne ou un étranger résident, est soumise à effectuer une inscription au registre

national de l'auto-entrepreneur, tenu par l'Agence nationale de l'auto-entrepreneur, un registre interopérable avec les autres institutions concernées, notamment les services fiscaux et l'organisme de la sécurité sociale des non-salariés. Après acceptation de son inscription, il est délivré à l'auto-entrepreneur une carte d'auto-entrepreneur portant un numéro d'immatriculation « national et unique ».

R.E.

DGSN : DES PERSONNALITÉS ARTISTIQUES DISTINGUÉES

La Direction générale de la Sûreté nationale a distingué, ce mardi, à Alger, des personnalités artistiques, à l'occasion de la célébration de la Journée nationale de l'artiste coïncidant avec le 8 juin de chaque année, indique un communiqué de la Direction. Plusieurs personnalités artistiques ont été distinguées pour leur accompagnement permanent des services de la DGSN dans leurs différentes campagnes de sensibilisation, en lien avec la sécurité routière, les drogues, et le mauvais usage d'internet chez les enfants, ajoute le communiqué. La DGSN a ouvert à cette occasion, les portes du Musée central de la Police pour ces artistes, qui ont à cette occasion visité les différents pavillons du musée et reçu les explications sur les haltes historiques par lesquelles est passée la Police algérienne. Pour rappel, la DGSN avait accompagné « en 2022 et durant le premier trimestre de 2023, 198 œuvres cinématographiques et artistiques, à travers des aides logistiques aux producteurs cinématographiques », conclut le communiqué.